

A photograph of an elephant walking towards the camera on a paved road that stretches into the distance. The sky is overcast and the landscape is dry.

RAPPORT D'ACTIVITES 2015



DIRECTION GENERALE DES IMPOTS



RAPPORT D'ACTIVITES

2015



SOMMAIRE

SOMMAIRE	I
LISTE DES TABLEAUX	III
LISTE DES GRAPHIQUES	III
SIGLES ET ABBREVIATIONS	IV
EDITORIAL	5
MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DU BUDGET	6
DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM	8
INTRODUCTION	10
PRINCIPALES MISSIONS DE LA DGI	12
ORGANISATION DE LA DGI	12
CHIFFRES CLES DE 2015	13
EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2015	15
COMITE DE DIRECTION DE LA DGI EN 2015	17
I- DGI EN MOUVEMENT : LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE FISCALE EN 2015	19
A-REFORMES DU DISPOSITIF FISCALE EN 2015	21
1- <i>Aménagement des obligations fiscales des contribuables relevant de la DGE et des CME</i>	21
2- <i>Aménagement des dispositions relatives à l'obligation déclarative en matière d'impôt foncier</i>	21
3- <i>Aménagement relatif au contrôle fiscal</i>	22
4- <i>Renforcement des garanties accordées aux contribuables en matière de recours contentieux</i>	22
5- <i>Extension du champ de l'exonération de la TVA par voie d'attestation aux acquisitions de biens par crédit-bail</i>	22
6- <i>Aménagement des droits d'accises</i>	22
B-MAITRISE, ELARGISSEMENT ET OPTIMISATION DE L'ASSIETTE DE L'IMPOT	23
1- <i>Impôts divers</i>	23
2- <i>Impôts fonciers</i>	24
C-POURSUITE DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION FISCALE	26
1- <i>L'implémentation de la GPEEC pour une meilleure maîtrise de la gestion prévisionnelle des ressources humaines de la DGI</i>	26
2- <i>Modernisation de la gestion de l'impôt par l'institution de l'imprimé unique des déclarations et l'introduction des télé-procédures</i>	27
3- <i>Elaboration d'un nouveau schéma directeur informatique</i>	27
4- <i>Informatisation du processus de remboursement des crédits de TVA</i>	27
D-MODERNISATION DE LA CONSERVATION FONCIERE ET DE LA GESTION DU DOMAINE DE L'ETAT	28
1- <i>Actions du plan d'actions 2015 de la Sous-direction de la conservation foncière</i>	28
2- <i>Exécution d'autres tâches en matière de conservations foncières</i>	29

II. CONTRIBUTION DE LA DGI AUX RECETTES PUBLIQUES EN 2015.....	37
A-RECOUVREMENT DES RECETTES EN 2015.....	38
1- Niveau global de la collecte des impôts et taxes en 2015.....	39
2- Réalisations par type de recouvrement (spontanés et actions particulières).....	39
3- Réalisations par types d'impôts.....	40
4- Performance de certaines natures d'impôts.....	41
5- Les réalisations par zone géographique et par service.....	45
B-POINT DES OPERATIONS A IMPACT BUDGETAIRE.....	46
1- Compensations de créances et de dettes croisées prises en compte en 2015.....	46
2- Dépenses fiscales évaluées en 2015 : couts des exonérations fiscales en 2015.....	48
C- ANALYSE DES ARRIERES DE RECETTES.....	51
D-CONTRIBUTION DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES AUX RECETTES DE LA DGI EN 2015.....	51
1- Présentation de la Direction des grandes Entreprises(DGE).....	51
2- Travaux de gestion d'assiette.....	52
3- Recouvrement des recettes publiques par la DGE.....	54
E- BILAN DES CENTRES DES MOYENNES ENTREPRISES (CME).....	54
1- Objectifs de la création des Centres des moyennes Entreprises.....	54
2- Bilan des travaux d'assiette.....	54
3- Bilan des travaux de recouvrement.....	55
F- CONTROLE FISCAL ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE.....	56
1- 2015, année du contrôle fiscal.....	56
2- État de la mise à disposition des programmes de contrôle fiscal 2015.....	56
3- Résultats de l'activité de contrôle fiscal au cours de l'année 2015.....	57
III. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE LA DGI EN 2015.....	65
A-AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC FISCAL.....	66
1- Présentation des processus évalués.....	67
2- Résultats.....	67
B-PERFORMANCES TECHNIQUES.....	70
1- Le taux de rendement synthétique.....	70
2- Le ratio d'efficacité technique de la DGI.....	71
CONCLUSION GENERALE.....	72
ANNEXES.....	73

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: REPARTITION DES CONTRIBUABLES PAR REGIME D'IMPOSITION ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	23
TABLEAU 2 : REPARTITION PAR TYPE DE CONTRIBUABLES	24
TABLEAU 3 : EVOLUTION DU NOMBRE DE PARCELLES IMPOSEES	24
TABLEAU 4 : EVOLUTION DES EMISSIONS DE 2014 A 2015	25
TABLEAU 5 : DEGREVEMENTS ET REMISES GRACIEUSES EN 2015	25
TABLEAU 6 : ETAPES DE L'IMPLEMENTATION DU GPEEC.....	26
TABLEAU 7 : ETAT D'EXECUTION DU PLAN D'ACTION DE LA DDCFET	28
TABLEAU 8 : STATISTIQUES DES ACTES SOUMIS A LA FORMALITE FUSIONNEE: CPFH ABIDJAN EN 2015	30
TABLEAU 9 : STATISTIQUES DES ACTES SOUMIS A LA FORMALITE FUSIONNEE : CPFH DE L'INTERIEUR	31
TABLEAU 10 : POINT DES RECHARGEMENTS DES COMPTES DES NOTAIRES	32
TABLEAU 11 : LE CPFH AGBOVILLE <i>POINT DES DOSSIERS TRAITES AU TITRE DE L'ANNEE 2015</i>	33
TABLEAU 12 : LE CPFH DE DIMBOKRO.....	33
TABLEAU 13 : POINT DE LA MISE EN LIGNE DES TITRES FONCIERS CERTIFIES EN 2015	33
TABLEAU 14 : LES NOUVELLES INSCRIPTIONS AU LIVRE FONCIER ELECTRONIQUE AU TITRE DE L'ANNEE 2015.....	34
TABLEAU 16 : RECETTES BRUTES, TOFE ET BUDGET 2015 COMPAREES AUX REALISATIONS 2014.....	39
TABLEAU 17 : POIDS DE CHAQUE NATURE D'IMPOT DANS LES RECETTES DE LA DGI 2015/2014	44
TABLEAU 18 : REALISATIONS DES DIRECTIONS CENTRALES ET DIRECTIONS REGIONALES 2015/2014	45
TABLEAU 19 : ETAT RECAPITULATIF DES COMPENSATIONS DE L'ANNEE 2015.....	47
TABLEAU 20 : LE FICHER DES CONTRIBUABLES	54
TABLEAU 21 : DECLARATIONS DE TVA AU CME ABIDJAN SUD	55
TABLEAU 22 : SYNTHESE DES CONTROLES FISCAUX EN 2015	55
TABLEAU 23 : SYNTHESE DES RECOUVREMENTS DES CME.....	56
TABLEAU 24 : CALENDRIER DE MISE A DISPOSITION DES PROGRAMMES DE CONTROLE 2015 PAR SERVICE	56
TABLEAU 25 : TAUX DE COUVERTURE DU FICHER PAR SERVICE	57
TABLEAU 26 : TAUX D'ENGAGEMENT ET D'ACHEVEMENT DES CONTROLES	59
TABLEAU 27 : RENDEMENT DES CONTROLES SUR PIECES PAR SERVICE	60
TABLEAU 28 : RENDEMENT DES CONTROLES PONCTUELS PAR SERVICE.....	61
TABLEAU 29 : RENDEMENT DES AUTRES TYPES DE CONTROLES (VG, VASFE, CI, CREDITS DE TVA).....	61
TABLEAU 30 : RENDEMENT MOYEN DES CONTROLES FISCAUX PAR SERVICE	62
TABLEAU 31 : EVOLUTION DES INDICATEURS SMQ EN 2014 ET 2015 PAR TRIMESTRE.....	67
TABLEAU 32 : TAUX DE RENDEMENT SYNTHETIQUE 2015.....	70
EN CE QUI CONCERNE L'IMPOT FONCIER, LA CONTRIBUTION MOYENNE DES CONTRIBUABLES EST RESTEE STABLE DANS LES DIRECTIONS DE 2014 A 2015.	
ANNEXE 9 TABLEAU 34 : CONTRIBUTION MOYENNE DES CONTRIBUABLES (IMPOTS DIVERS ET IMPOT FONCIER) PAR DIRECTION.	71
ANNEXE 9 - TABLEAU 33 : CONTRIBUTION MOYENNE DES AGENTS PAR DIRECTION	80
ANNEXE 10 TABLEAU 34 : CONTRIBUTION MOYENNE DES CONTRIBUABLES (IMPOTS DIVERS ET IMPOT FONCIER) PAR DIRECTION	81
ANNEXE 11- TABLEAU 35: LE RATIO D'EFFICACITE TECHNIQUE	82

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES RECETTES PAR TYPE DE RECOUVREMENT 2014 – 2015	40
GRAPHIQUE 2: REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE D'IMPOT EN 2015.....	41
GRAPHIQUE 3: REPARTITION DES RECETTES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE 2015/2014.....	46
GRAPHIQUE 4: STRUCTURE DES COUTS FISCAUX	48
GRAPHIQUE 5: REPRESENTATION DES COUTS PAR REGIME D'EXONERATION.....	49
GRAPHIQUE 6: REPRESENTATION DU DEGRE DE MATURETE DES 5 PROCESSUS	69

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABREVIATIONS	DEFINITIONS
AIRSI	Acompte d'Impôt sur le Revenu du Secteur Informel
BIC	Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux
BNC	Bénéfice Non Commercial
CCI-CI	Chambre de Commerce et d'Industries de Côte d'Ivoire
CGA	Centre de Gestion Agréé
CME	Centres des Moyennes Entreprises
CPFH	Conservation de la Propriété Foncière et des Hypothèques
CGI	Code Général des Impôts
CREDAF	Centre de Rencontre et d'Etude des Dirigeants des Administrations Fiscales
DDCFET	Direction du Domaine, de la Conservation Foncière, de l'Enregistrement et du Timbre
DEVF	Direction des Enquêtes et Vérifications Fiscales
DGE	Direction des Grandes Entreprises
DGI	Direction Générale des Impôts
DOA	Direction des Opérations d'Assiette
DPESF	Direction de la Planification, des Etudes et des Statistiques Fiscales
IGR	Impôt Général sur le Revenu
IMF	Impôt Minimum Forfaitaire
IRC	Impôt sur le revenu des Créances
IRVM	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières
IS	Impôt Synthétique
ITS	Impôts sur les Traitements et Salaires
MPMB	Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
PATENTE	Contribution des patentes
PIB	Produit Intérieur Brut
PMI/PME	Petite et Moyennes Industries / Petites et Moyennes Entreprises
RNI	Régime Normal d'Imposition
RPI	Recettes Principales des Impôts
RSI	Régime Simplifié d'Imposition
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TSE	Taxe Spéciale d'Equipement
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africain



EDITORIAL

❖ **MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DU BUDGET**

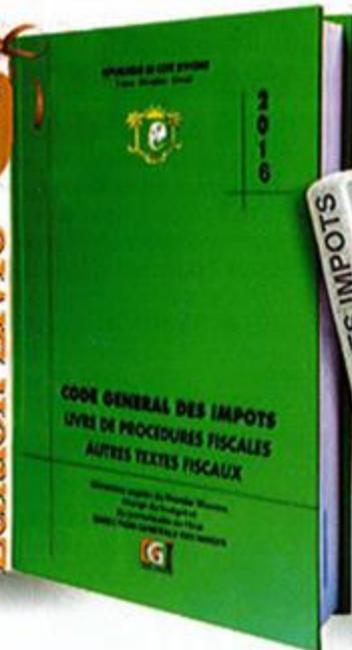
❖ **DIRECTEUR GENERAL DES IMPOTS**



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
CODE GENERAL DES IMPOTS
EDITION OFFICIELLE **2016**



30 000 F

Edition Livre

CODE GENERAL DES IMPOTS
LIVRE DE PROCEDURES FISCALES
AUTRES TEXTES FISCAUX



50 000 F

Edition Clé USB

www.dgi.gouv.ci
Consultation gratuite



● **A jour des dispositions de l'annexe fiscale 2016 et de diverses ordonnances**

Disponible à : - la Cité Administrative Tour E, 11^{ème} étage, porte 49
- la Librairie de France
- la FNAC

Direction de la Communication et de la Qualité / Tél +225 20 21 75 61 / 20 22 65 82 / 20 22 65 02
Email : infodgi@dgi.gouv.ci / Site web : www.dgi.gouv.ci / ligne verte 800 88 888

MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DU BUDGET



« .. A l'occasion de votre séminaire bilan annuel, j'ai jugé utile de m'adresser à vous, non seulement pour vous saluer et vous féliciter pour les résultats obtenus en 2014, mais aussi et surtout pour vous engager à relever les défis de l'année 2015.

Comme vous le savez, ce sont 1 672 milliards de recettes brutes qui devront être mobilisées par la Direction Générale des Impôts pour l'année 2015 et cet objectif, n'est pas hors de votre portée.

En effet, au regard de vos performances actuelles, je ne doute point de votre capacité à le réaliser, voire même le dépasser.

A cet égard, je voudrais insister sur les réformes indispensables que vous devriez engager très rapidement, afin de poursuivre la modernisation de la Direction Générale des Impôts et de renforcer l'organisation de votre Administration à travers une meilleure segmentation de la gestion des contribuables.

Cette démarche devra être couplée impérativement avec la dématérialisation des instruments de gestion de l'impôt, avec toutes les opportunités qu'offrent aujourd'hui les technologies de l'Information et de la Communication.

Par ailleurs, des efforts doivent être constamment fournis en vue d'élargir et d'optimiser l'assiette de l'impôt et de parvenir à une répartition équitable de la charge fiscale sur l'ensemble des contribuables.

De même, un intérêt particulier devra être accordé au rendement des impôts leaders tels que la TVA, l'impôt BIC et les Impôts sur les Traitements et Salaires dont les performances sont parfois sans commune mesure avec le potentiel réel de notre économie.

Je vous engage également à faire de la lutte contre la fraude fiscale une préoccupation constante dans vos actions à travers notamment le renforcement des contrôles et plus particulièrement des enquêtes et des recoupements de l'information.

Tout cela doit être soutenu par un programme de renforcement des capacités, en adéquation avec les différents métiers de base et d'encadrement qui existent dans votre administration.

Enfin, je vous exhorte à faire preuve d'intégrité et de probité dans l'exercice de vos missions, car la bonne gouvernance constitue l'un des piliers majeurs de la politique du Gouvernement avec à sa tête, le Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, sous la très haute autorité du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara.

En résumé, l'impératif de mobilisation optimale des ressources fiscales intérieures exige de chacune et de chacun de vous, une détermination sans faille et un engagement total dans l'accomplissement de vos missions respectives.

Je voudrais savoir compter sur la disponibilité permanente de tous les agents des Impôts, à quelque niveau qu'il soit, pour atteindre les objectifs de recettes assignés à la DGI en 2015. ... »

Extrait Discours du Ministre

Abdourahmane CISSE

Ministre Auprès du Premier Ministre, chargé du Budget

DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM



« ... Comme il est de tradition dans notre administration depuis un peu plus d'une décennie, nous nous retrouvons chaque fois en début d'année, pour faire le bilan critique de l'année écoulée et nous projeter sur les objectifs de l'année nouvelle.

En me retenant d'anticiper sur l'analyse détaillée de nos réalisations de l'année 2015, je voudrais relever que pour des objectifs de recettes fixés à 1 672 milliards de FCFA, nous avons collecté 1 658,3 milliards de FCFA.

Il en découle un léger écart de 13,7 milliards de FCFA pour un taux de réalisation de 99,2%. Toutefois, par rapport à 2014, nos recettes ont connu une progression de 12 %.

Ces résultats, bien qu'en deçà de nos attentes, sont le fruit des efforts de tous les agents qui ont toujours su faire preuve d'engagement et de responsabilité face aux différents enjeux budgétaires.

Certes, nous n'avons pas atteint les objectifs de recettes qui nous ont été fixés. Les causes sont multiples et sont pour certaines connues de tous.

En effet, bien qu'encourageante, notre performance en 2015 s'explique en partie, non seulement par le contexte électoral qui a mobilisé au cours du dernier trimestre l'ensemble des forces vives du pays, mais aussi, par les différentes mesures de réduction de certains impôts et taxes instituées dans le cadre du programme « Doing business » dans lequel s'est engagé la Côte d'Ivoire.

Mais, cela ne doit pas nous conduire à occulter le faible rendement de certains impôts et taxes dont nous assurons la pleine gestion et surtout la faiblesse de nos actions dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale.

Face à de nouveaux défis qui s'annoncent pour 2016, nous devons être optimistes et surtout afficher notre détermination à relever ces challenges. C'est pourquoi, je vous engage à cultiver les vertus du citoyen nouveau et donc de l'agent des impôts nouveau, tourné vers la culture du rendement, du civisme et du travail bien fait.

Dans ce cadre, nous devons resserrer nos rangs et nos liens par une solidarité agissante et une ferme confiance en nous-mêmes et dans nos actions, pour une mobilisation optimale des ressources fiscales

La sagesse africaine, cette sève nourricière, nous enseigne en effet, que de même qu'il n'y a pas de développement sans paix, il n'y a pas de résultat sans esprit de cohésion et de solidarité. ... »

Extraits Discours du DGA

Claver N. N'CHO
Directeur Général par intérim



❖ INTRODUCTION

❖ PRINCIPALES MISSIONS DE LA DGI

❖ ORGANISATION DE LA DGI

❖ CHIFFRES CLES DE 2015

❖ EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2015

❖ COMITE DE DIRECTION DE LA DGI

NOTRE CHARTE D'ÉTHIQUE

■ ■ ■ PREAMBULE

La Direction générale des Impôts de Côte d'Ivoire est l'Administration publique chargée de l'établissement, du contrôle et du recouvrement des Impôts et taxes. Pour accomplir efficacement sa mission dans le respect des normes de bonne gouvernance, elle se dote d'une Charte d'Éthique qui mobilise ses agents autour de valeurs et principes communs de comportement. Se fondant sur la loi n°92-570 du 11 Septembre 1992 portant Statut

Général de la Fonction Publique, le décret n°2011-222 du 07 Septembre 2011 portant organisation de Ministère de l'Economie et des Finances, le Code d'Éthique et de Déontologie des agents du Ministère de l'Economie et des Finances du 02 Novembre 2009 et les textes de fonctionnement de la Direction générale des Impôts, Notre Charte d'Éthique comporte douze (12) principes et valeurs.

■ ■ ■ PRINCIPES ET VALEURS

■ 1. Respect des lois et règlements

L'agent des Impôts s'engage à :

- agir conformément aux lois et règlements en vigueur dans l'Administration Publique
- respecter les textes régissant la Direction générale des Impôts

■ 2. Sens du service public

L'agent des Impôts s'engage à :

- accomplir ses missions dans l'intérêt général ;
- servir le contribuable- client avec diligence et désintéressement.

■ 3. Respect du bien public

L'agent des Impôts s'engage à :

- prendre soin et assurer la sécurité du matériel de travail mis à sa disposition ;
- utiliser le bien public à bon escient et uniquement dans le cadre professionnel.

■ 4. Secret professionnel

L'agent des Impôts s'engage à :

- garder secret, les informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa fonction, sauf cas prévus par la loi ;
- garantir la confidentialité des dossiers.

■ 5. Devoir de réserve

L'agent des Impôts s'engage à :

- taire ses opinions politiques, idéologiques, philosophiques ou religieuses dans le cadre du service ;
- éviter tout propos visant à discréditer l'Administration fiscale, sa mission et les personnes qui l'incarnent.

■ 6. Conscience professionnelle

L'agent des Impôts s'engage à :

- être assidu, ponctuel et disponible au travail ;
- accomplir ses tâches avec rigueur et professionnalisme.

■ 7. Conflit d'intérêts

L'agent des Impôts s'engage à :

- mettre les intérêts de l'Administration fiscale au-dessus de ses intérêts personnels ;
- refuser les transactions, les fonctions ou les intérêts incompatibles avec son statut.

■ 8. Respect de la hiérarchie

L'agent des Impôts s'engage à :

- exécuter les instructions et à suivre les recommandations de service de son supérieur hiérarchique, conformes à la légalité ;
- faire preuve de courtoisie dans ses rapports avec son supérieur hiérarchique.

■ 9. Intégrité

L'agent des Impôts s'engage à :

- conduire ses missions avec honnêteté en évitant toute compromission ;
- remplir ses obligations professionnelles sans exercer de pressions sur le contribuable-client dans le but d'obtenir des avantages.

■ 10. Loyauté

L'agent des Impôts s'engage à :

- travailler avec dévouement et dans un esprit de franche collaboration ;
- servir fidèlement l'Administration fiscale

■ 11. Courtoisie

L'agent des Impôts s'engage à :

- accorder respect et considération à ses collègues et à ses collaborateurs ;
- servir le contribuable-client avec amabilité et humilité

■ 12. Reconnaissance des mérites

La Direction générale des Impôts s'engage à :

- promouvoir les agents en fonction des mérites de chacun ;
- féliciter et récompenser les agents pour le travail bien fait et pour les objectifs atteints.

MISE EN ŒUVRE

Tous les agents de la Direction Générale des Impôts s'engagent au strict respect de la présente Charte d'Éthique. Un comité d'Éthique est institué pour le suivi - évaluation de sa mise en œuvre.

Fait à Abidjan, le 22 Juin 2012

Le Directeur général



Pascal K. ABINAN

Le Président du Comité d'Éthique



Patrick B. KOIDOU

Les Représentants des Syndicats

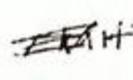


Amie Koffi NOLANOU
Martine VOI BOOET

L'Expert éthicien



Loazard KONE
Séraphin Naba DIALLO



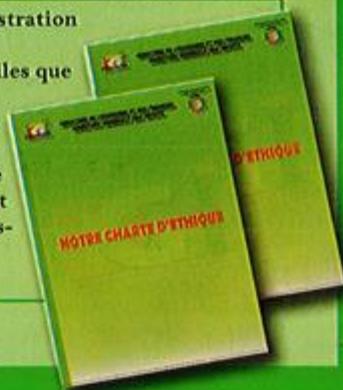
Eugène KRA

- Collecter l'impôt est une mission particulière et difficile
- Une telle responsabilité exige de l'agent des Impôts, en plus du respect des obligations ordinaires résultant de son statut d'agent de l'Etat, de réunir un certain nombre de qualités et valeurs morales appelées vertus.
- La vertu, c'est l'effort pour bien se conduire et tendre en toute chose vers le sommet, la perfection, l'excellence.
- Les vertus sont nombreuses comme les faiblesses qu'elles visent à combattre en nous et les imperfections qu'elles aspirent à corriger dans nos actes.
- Cependant, douze d'entre elles correspondent aux

exigences de la mission de l'Administration fiscale.

- Elles constituent les règles essentielles que tout agent des Impôts, dans l'exercice de ses fonctions, doit strictement observer et pratiquer au quotidien.
- Faisons de ces douze vertus notre credo, pour le bien du contribuable et pour le rayonnement de notre Administration.

NOTRE CHARTE D'ETHIQUE



INTRODUCTION

La Direction générale des Impôts s'est attelée en 2015 à poursuivre sa politique de modernisation de l'administration fiscale et du système fiscal ivoirien.

Cette démarche a consisté surtout à conduire à leur terme, autant que possible, les actions prépondérantes de la *Réflexion Prospectives 2011 – 2015*, document cadre de la DGI qui est articulé autour des principaux axes suivants :

- la modernisation de l'administration fiscale ;
- la réforme du système fiscal ;
- l'optimisation du rendement de l'impôt ;
- la modernisation des méthodes et outils de gestion de l'impôt;
- la lutte contre la fraude fiscale ;
- l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers/ clients ;
- la promotion du civisme fiscal ;
- le renforcement de l'autorité morale, de l'éthique et de la bonne gouvernance fiscale.

Ces différents axes stratégiques et les actions opérationnelles à travers lesquels ils se déclinent, constituent la matière de base du plan d'actions 2015 de la DGI.

Les activités 2015 de la DGI intègrent également les diligences du Plan d'Actions Stratégiques (PAS 2015) du Ministère en charge du Budget ainsi que du Plan de Travail du Gouvernement (PTG 2015), bâtis autour des principaux objectifs du Plan National de Développement 2011-2015.

Par ailleurs, sur la base des effets et de l'impact de ses actions, et de la conjoncture économique, ainsi que de la situation sociopolitique apaisée, les objectifs de recettes fiscales intérieures ont été fixés à 1 672 milliards francs CFA pour l'année 2015.

Le rapport d'activité 2015 de la Direction générale des Impôts vise à présenter les résultats obtenus en termes de mobilisation de recettes fiscales et à faire le bilan de la mise en œuvre des différentes actions projetées.

Par ailleurs, il permet de faire le bilan des opérations menées en 2015, en termes d'élargissement de l'assiette, de gestion des déclarations et des actions de lutte contre la fraude.

Un regard particulier est aussi accordé à certains services en raison de leurs missions spécifiques telles que la gestion du domaine de l'Etat ou du Cadastre etc. Ainsi, le rapport d'activités 2015 s'articule-il en cinq parties, à savoir :

- la présentation de la Direction générale des Impôts ;
- la contribution de la Direction générale des Impôts aux recettes publiques en 2015 ;
- le bilan des opérations fiscales 2015 ;
- le bilan de la mise en œuvre du plan d'actions ;
- le focus sur certains services spécifiques;
- la conclusion.

PRINCIPALES MISSIONS DE LA DGI

La Direction générale des Impôts est chargée de :

- élaborer et appliquer la législation et la réglementation fiscales et parafiscales ;
- effectuer les opérations d'assiette, de liquidation et de contrôle de l'impôt pour le compte de l'Etat et des collectivités locales;
- recouvrer les recettes fiscales et parafiscales autres que celles de porte ;
- gérer le contentieux de l'impôt ;
- assurer la conception, la création et la gestion du cadastre en zones urbaine et rurale;
- assurer la conservation de la propriété foncière et des hypothèques ;
- assurer la gestion financière du domaine de l'Etat et des biens en déshérence ;
- mener les opérations d'enregistrement et de timbre ;
- préparer, négocier et appliquer les conventions fiscales internationales ;
- promouvoir le civisme fiscal.

ORGANISATION DE LA DGI

La DGI est organisée en services centraux et en services extérieurs.

- Services centraux

Les services centraux sont composés de :

- la Direction Générale et le cabinet du Directeur Général (1) ;
- l'Inspection Générale des Services Fiscaux (1);
- les Directions Centrales (11).

- Services extérieurs

Les services extérieurs repartis sur l'ensemble du territoire national se déclinent comme suit :

- Les Directions Régionales (23);
- Les Inspections Régionales des Services Fiscaux (11);
- Les Recettes Principales des Impôts (15);
- Les Services de Conservation de la Propriété Foncière et des Hypothèques (25);
- Les Centres des Impôts (40);
- Les Services d'Assiette des Impôts Divers (118);
- Les Recettes des Impôts Divers (76);
- Les Centres des Moyennes Entreprises (2) et les Brigades de contrôle des CME (4);
- Les Recettes des Centres des Moyennes Entreprises (2);
- Les Services d'Assiette de l'Impôt Foncier (45);
- Les Recettes de l'Impôt Foncier (45);
- Les Brigades Régionales de Vérification (03);
- les Brigades de Contrôle TVA/ITS (07);
- les Services de Cadastre Technique (45);
- les Recettes du Domaine et de la Conservation Foncière (23);
- les Services Régionaux de l'Informatique (11);
- les Services de Recettes Spéciales (02);
- les Recettes RPI (15);
- les Régies de Recette des Impôts (40);
- les Bureaux de Contrôle (24).

CHIFFRES CLES DE 2015

ADMINISTRATION FISCALE

- 4 113 agents toutes catégories confondues
- 215 services d'assiette
- 243 services de recouvrement
- 22 services de contrôle
- 146 nouveaux agents en 2015

RECOUVREMENT

- 1 658,3 milliards de recettes brutes
- 94,944 milliards de revenus du pétrole et du gaz
- 237 milliards d'impôt BIC hors pétrole-gaz
- 328 milliards de TVA,
- 353,5 milliards d'impôt sur les salaires ITS
- 72,3 milliards d'impôts fonciers

ASSIETTE DES IMPOTS DIVERS

- 73 945 contribuables
- 12 367 contribuables au Régime normal d'imposition (RNI)
- 18 384 contribuables au Régime normal d'imposition (RSI)
- 41 524 contribuables au Régime de l'impôt Synthétique (IS)

ASSIETTE IMPOT FONCIER

- **318 176 assujettis**
- **310 792 personnes physiques**
- **7 384 personnes morales**
- **434 846 parcelles imposées**

CONTROLE FISCAL

- **248 agents affectés au contrôle, soit 8% des effectifs**
- **292 contrôles dossiers conclus par la DEVF**
- **1 791 notifications définitives adressées**
- **52,7 milliards de recettes recouvrées**

AUTRES CHIFFRES CLES

- **Cinq (5) mesures importantes de soutien au secteur privé adoptées dans l'annexe fiscale 2015**
- **Coûts des exonérations fiscales : 96,9 milliards**
- **Coûts des exonérations en TVA : 61,6 milliards**
- **93 actions exécutées au titre du plan d'actions 2015**

EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2015

Dons du Conseil National de Sécurité (CNS) à la DGI



Le CNS a procédé à la remise de matériels à la DGI, le jeudi 29 janvier 2015, dans les jardins de la Tour E, de la Cité Administrative au Plateau.

Ci-contre le secrétaire du CNS, Alain-Richard DONWAHI et le Directeur général des Impôts.

Séminaire national des Centres de Gestion Agréés (CGA) présidé par le Directeur général M.ABINAN Pascal le mardi 2 juin 2015 au centre de formation de la Direction générale des Impôts, au Plateau.



14ème édition du Prix d'excellence de la Direction générale des Impôts, le jeudi 11 juin 2015, au palais des Congrès du Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire.



Cérémonie de présentation de l'appliquatif « **Remboursement des crédits de TVA** » le vendredi 11 décembre 2015, au 20ème étage de l'immeuble SCIAM présidée par Monsieur le Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget.

COMITE DE DIRECTION DE LA DGI EN 2015



M N'CHO Claver
Directeur Général Adjoint



Ablan Pascal
DG des Impôts



M KOJA Paul
Directeur Général Adjoint



COULIBALY Mandio



BITTA DAFOT D.
Conseiller spécial



GNIEBA G. Omer
Conseiller spécial



Mme EAMBA Yvontine
Conseiller spécial



EFDA KacouYenance
Inspecteur Général Adjoint



M'BAHA Kouadio
Conseiller technique



KOIDOU Patrick
Conseiller technique



Mme ESHO Erou
Conseiller technique



EROU K. Lucien
Conseiller technique



BONNY Alex
Conseiller technique



ASSI N'din
Conseiller technique



AMANI K. Edouard
Conseiller technique



AKA Jacques
Conseiller technique



M BASSY KOFFI K. LIONEL
Directeur de la DRIHG



M CAMARA ABDOULAYE
Directeur de la DGI



M CISSE ABOUBAKARI
Directeur du Cadastre



M COULIBALY Arsène
Directeur de la DPESF



M DRISSA COULIBALY
Directeur de la DRIHC



M KANGA BRUNO
Directeur de la DGA



Mme KOIZAN MIREILLE
Directrice de la DGI



M KOUAKOU NORBER



Mme M'RAHIA MAFFERIA



M OUATTARA SIE
Directeur de la DGE



M SORY DOSSO
Directeur de la DRIHDET

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Ministère de l'Economie et des Finances

DOCTRINE FISCALE

**Notes de portée générale
Commentaires d'annexes fiscales**



DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

Edition 2011

I- DGI EN MOUVEMENT : LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE FISCALE EN 2015



- ❖ **REFORMES DU DISPOSITIF FISCAL EN 2015**
- ❖ **MAITRISE, ELARGISSEMENT ET OPTIMISATION DE L'ASSIETTE DE L'IMPOT**
- ❖ **POURSUITE DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION FISCALE**
- ❖ **MODERNISATION DE LA CONSERVATION FONCIERE ET DE LA GESTION DU DOMAINE DE L'ETAT**

Écoutez l'émission radio "Maquis des Impôts"

Tous les mardis et vendredis
à **19h45**



sur
RADIO CÔTE D'IVOIRE
FM 88.0 MHz



La Direction générale des Impôts a poursuivi en 2015 sa politique de modernisation, à travers les axes stratégiques ci-après :

- les réformes du dispositif fiscal ;
- la modernisation de l'Administration fiscale ;
- le renforcement de la gestion du domaine de l'Etat et de la conservation foncière ;
- l'amélioration de la qualité du service et le renforcement de la communication ;
- le renforcement de la bonne gouvernance et de l'autorité morale.

A- REFORMES DU DISPOSITIF FISCAL EN 2015

L'annexe fiscale 2015 a introduit dans le dispositif fiscal d'importantes réformes, notamment l'allègement des obligations déclaratives des contribuables de la Direction des Grandes Entreprises et des Centres de Moyennes Entreprises, et celles des contribuables de l'Impôt Foncier, l'extension du champ d'exonération de la TVA aux acquisitions de biens par crédit-bail. Par ailleurs les dispositions relatives au contrôle fiscal et la législation sur les droits d'accises ont été aménagées.

1- Aménagement des obligations fiscales des contribuables relevant de la DGE et des CME

L'article 12 de l'annexe fiscale 2015 a harmonisé les dates de dépôt des déclarations mensuelles des contribuables des CME avec celles des grandes entreprises, selon une segmentation par secteur d'activité.

Ainsi, les dates de dépôt des déclarations des impôts à paiement mensuel sont fixées comme suit :

- au plus tard le 10 du mois pour les entreprises industrielles, pétrolières et minières ;
- au plus tard le 15 du mois pour les entreprises commerciales
- au plus tard le 20 du mois pour les entreprises de prestation de services.

Les contribuables des grandes entreprises ont été autorisés à faire des télédéclarations et procéder au paiement de leurs impôts par virement bancaire (art.13 de l'annexe fiscale).

Cette disposition vise à améliorer l'accueil des contribuables, en évitant les engorgements au niveau des caisses des receveurs.

En ce qui concerne la production de la déclaration de résultat, de l'état récapitulatif des salaires et de l'état des honoraires, ils doivent être produits au plus tard le 30 avril suivant la date de clôture de l'exercice pour les contribuables de la DGE et des CME et au plus tard le 30 mai pour les autres entreprises. Ces états doivent être produits à la fois sur support papier et par support électronique, en vue de faciliter leur traitement.

2- Aménagement des dispositions relatives à l'obligation déclarative en matière d'impôt foncier

Afin de simplifier la gestion de l'impôt foncier et d'alléger les obligations des contribuables personnes physiques, l'article 16 de l'annexe fiscale 2015 a proposé que ceux-ci souscrivent une déclaration au moment de l'acquisition de l'immeuble, au lieu d'une déclaration chaque année, comme par le passé. Des déclarations complémentaires ne seront souscrites qu'en cas de modification d'immeuble, de changement de sa valeur locative, de changement de son affectation, de sa cession ou du changement du redevable de l'impôt.

3- Aménagement relatif au contrôle fiscal

Dans l'optique de limiter l'impact de la durée des procédures de contrôle sur place sur le fonctionnement des entreprises, l'article 21 de l'annexe fiscale 2015 a proposé de réduire dans des proportions allant jusqu'à la moitié, la durée maximum desdits contrôles et les délais prévus pour adresser les notifications y rattachées.

Ainsi, par exemple, désormais, sous peine de nullité de l'imposition, la vérification sur place des livres et documents comptables ne peut s'étendre sur une durée supérieure à six mois, au lieu de douze mois par le passé.

En outre, la nouvelle disposition vient clarifier les divergences d'interprétation en levant les ambiguïtés sur les dates et délais des notifications provisoires et définitives.

De façon générale, en cas de vérification générale d'un contribuable réalisant un chiffre d'affaires de plus de 500 millions de francs, l'Administration dispose d'un délai de dix mois, à partir de la date de l'avis de vérification pour notifier au contribuable les redressements envisagés par une notification provisoire.

Elle dispose d'un délai maximum de trois mois à compter de la date de notification pour confirmer les redressements qu'elle maintient par une notification définitive lorsque le contribuable a présenté ses observations.

4- Renforcement des garanties accordées aux contribuables en matière de recours contentieux

L'article 22 de l'annexe fiscale permet d'encourager les contribuables à user de leurs droits de saisine de la Commission mixte paritaire en cas de contestation d'une vérification sur place, en prolongeant le délai de saisine de la Commission et en réduisant le cautionnement exigé.

A cet effet, le délai de saisine de la Commission a été prolongé de quinze jours, passant de quinze à trente jours à compter de la réception de la notification définitive de redressement. Quant au taux de caution suspensive, il est réduit de 25% à 15%.

5- Extension du champ de l'exonération de la TVA par voie d'attestation aux acquisitions de biens par crédit-bail

Avant l'annexe fiscale 2015, l'exonération de la TVA sur le matériel acquis par crédit-bail ne s'applique qu'aux seules entreprises du secteur agricole.

Le crédit-bail étant une technique de financement couramment utilisée par les entreprises, l'exonération accordée par voie d'attestation a été étendue à tous les secteurs d'activités.

Cette mesure vise à accompagner les entreprises, tous secteurs confondus, à une meilleure gestion de leur trésorerie, grâce au paiement fractionné du coût d'acquisition des biens.

6- Aménagement des droits d'accises

La réforme adoptée en 2015 vise d'une part, à élargir l'assiette des droits d'accises sur les tabacs et d'autre part, à adapter la législation ivoirienne à la législation communautaire de l'UEMOA, en vue de renforcer les moyens de l'Etat.

En effet, la diversité des taux applicables en Côte d'Ivoire n'est pas conforme à la réglementation communautaire qui oblige les Etats membres à soumettre les tabacs à un taux unique compris entre 15% et 45%.

Par ailleurs, en l'état actuel de la législation fiscale, les tabacs fabriqués dans un Etat lié à la Cote d'Ivoire par un accord d'union douanière sont traités comme des tabacs de fabrication locale.

Afin de corriger ces disfonctionnements, les aménagements suivants ont été apportés au dispositif fiscal sur la taxation des tabacs en 2015 :

- fixer à 35 % le taux unique des droits d'accises s'appliquant aux tabacs ;
- supprimer l'assimilation des tabacs fabriqués dans un pays lié à la Cote d'Ivoire par un accord d'union douanière, à des produits de fabrication locale ;
- fixer un prix minimum aux fins d'imposition des tabacs à 15 000 francs les 1000 cigarettes, soit 300 francs le paquet de 20 cigarettes pour les produits de fabrication locale ainsi que pour ceux fabriqués dans un Etat lié à la Cote d'Ivoire par un accord d'union douanière, et à 20 000 francs les 1 000 cigarettes, soit 400 francs le paquet de 20 cigarettes, pour les produits fabriqués dans les autres Etats ;
- supprimer la majoration de 25% applicable à la base imposable des tabacs importés ;
- retenir un taux unique de 5% au titre de la taxe spéciale pour le développement du sport.

B- MAITRISE, ELARGISSEMENT ET OPTIMISATION DE L'ASSIETTE DE L'IMPOT

Les actions de recensement menées en 2015 ont permis d'accroître le nombre de contribuables aussi bien en impôts divers qu'en impôts fonciers.

1- Impôts divers

Le nombre de contribuables inscrits au fichier des impôts divers à fin décembre 2015 est estimé à **73 945**. Plus de la moitié de ces contribuables (**56%**) relève du régime de l'impôt synthétique. Les contribuables au **RNI** et **RSI** représentent respectivement **17%** et **25%** du fichier.

Les services d'Abidjan gèrent les trois-quarts du fichier des contribuables (75%) ; les DR de l'intérieur couvrent 25% du fichier.

Tableau 1: Répartition des contribuables par régime d'imposition et par zone géographique

	2015					2014					Ecart 2015/2014				
	RNI	RSI	IS	EMPL	TOTAL	RNI	RSI	IS	EMPL	TOTAL	RNI	RSI	IS	EMPL	TOTAL
DGE	629			114	743	632			108	740	-3	0	0	6	3
DR ABIDJAN	8 646	15 570	29 940	529	54 685	6 921	11 940	24 875	535	44 271	1 725	3 630	5 065	-6	10 414
DR INTERIEUR	2 978	2 814	11 584	1 141	18 517	2 569	1 896	9 621	686	14 772	409	918	1 963	455	3 745
TOTAL DGI	12 253	18 384	41 524	1 784	73 945	10 122	13 836	34 496	1 329	59 783	2 131	4 548	7 028	455	14 162
%	17%	25%	56%	2%	100%	17%	23%	58%	2%	100%	-	+2	-2	-	-

2- Impôts fonciers

Le fichier de l'impôt foncier comporte **318 176 contribuables** à fin décembre 2015. Il est composé à **97,6% de personnes physiques**, contre **2,4% de personnes morales**.

En comparaison avec la situation de fin décembre 2014, le fichier s'est enrichi de **17 654 contribuables**, soit une **progression de 5,9%**. Cette évolution est essentiellement liée à la poursuite de l'exploitation des fichiers LBTP, CIE et SODECI.

Tableau 2 : Répartition par type de contribuables

Contribuables	2015	2014	Ecart	Taux d'évolution 2015/2014(%)
Personnes Physiques	310 792	293 435	17 357	5,9%
Personnes Morales	7 384	7 087	297	4,2%
Total	318 176	300 522	17 654	5,9%

○ Parcelles cadastrales

Les parcelles imposées représentent le tiers des parcelles existantes. Les parcelles non imposées à l'intérieur sont plus nombreuses.

Par rapport à 2014, le nombre de parcelles imposées à fin 2015 enregistre une hausse de **28 053** sous l'effet, d'une part, de la bonne collaboration des services et, d'autre part, de la création de nouveaux services techniques du cadastre.

Tableau 3 : Evolution du nombre de parcelles imposées

Zones	Parcelles existantes 2014 (1)	Parcelles imposées 2014 (2)	Parcelles existantes 2015 (3)	Parcelles imposées 2015 (4)	Ecart 2015/ 2014 (5)=(4)-(2)	Taux d'évolution (%) (6) =(5)/(2)
ABIDJAN	334 788	194 214	360 107	206 573	57,4%	12 359
INTERIEUR	822 745	212 579	938 362	228 273	24,3%	15 694
TOTAL	1 157 533	406 793	1 298 469	434 846	33,5%	28 053

Source : DCAD

○ Emissions de l'impôt foncier

Les émissions d'impôt foncier (émissions normales et droits constatés) à fin décembre 2015 s'élèvent à **121,9 milliards**, contre **109,9 milliards** à fin décembre 2014, soit une augmentation de 12,1 milliards et une progression de 11%. Cette croissance est essentiellement liée aux émissions normales qui progressent de 13,6% par rapport à 2014, traduisant le dynamisme du secteur du BTP, ainsi que les efforts fournis par les services. Les contributions des directions régionales sont restées stables par rapport à 2014 à 77% pour Abidjan et 23% par les DR de l'Intérieur.

Tableau 4 : Evolution des émissions de 2014 à 2015

Montants en millions de FCFA

	2015			2014			ECARTS 2015 / 2014		
	Emissions normales	Droits constatés	TOTAL	Emissions normales	Droits constatés	TOTAL	Emissions normales	Droits constatés	TOTAL
ABIDJAN	80 151	14 322	94 474	70 362	14 712	85 074	9 789	-390	9 400
INTERIEUR	24 008	3 450	27 458	21 322	3 462	24 784	2 686	-12	2 674
TOTAL DGI	104 159	17 773	121 932	91 685	18 173	109 858	12 474	-400	12 074

Source : DCAD

○ **Dégrèvements et remises gracieuses**

Le montant des dégrèvements accordés à fin décembre 2015, s'élève à **14,4 milliards** contre **25,2 milliards** à fin décembre 2014. Les montants dégrévés se répartissent comme suit :

- dégrèvement contentieux : **31%** ;
- dégrèvement d'office : **15%** ;
- remise gracieuse : **3%** ;
- abattement de 25% au moment du paiement : **51%**.

Le montant issu des dégrèvements contentieux baisse de 7,9 milliards ; ce qui indique que les services d'assiette font des efforts dans l'établissement des droits. Par ailleurs, le nombre de contribuables ayant bénéficié de la mesure d'abattement de 25% des droits, s'est nettement amélioré en 2015, passant à 100 320 contre 90 793 en 2014. Ces contributeurs effectifs (personnes physiques) représentent 32,3% des assujettis. Le coût fiscal de cette mesure se chiffre à 7,3 milliards en 2015, contre 5,2 milliards en 2014.

Tableau 5 : Dégrèvements et remises gracieuses en 2015

Montants en millions de FCFA

	2015				2014				Taux de croissance 2015/2014 (en montant)
	Nbre de contribuables bénéficiaires	Nbre d'articles	Montants	Poids	Nbre de contribuables bénéficiaires	Nbre d'articles	Montants	Poids	
Dégrèvement contentieux	875	4 682	4 441	31%	3 060	14 357	12 346	49%	-64,03%
Dégrèvement d'office	767	1 729	2 193	15%	961	5 732	7 131	28%	-69,25%
Remise gracieuse	100	612	471	3%	213	1 320	508	2%	-7,28%
Abattement de 25%	100 320	121 333	7 269*	51%	79 449	90 793	5 218	21%	39,31%
TOTAL DGI		128 356	14 374	100%		112 202	25 203	100%	-42,97%

Source : DCAD(*) - Ce chiffre n'intègre pas les abattements accordés suite aux paiements effectués le 31 décembre 2015

C- POURSUITE DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION FISCALE

En 2015, les projets de modernisation de l'administration fiscale se sont poursuivis. Ces projets portent aussi bien sur les outils pour une bonne gestion du personnel que des dispositifs mis en place pour améliorer le système d'information et les modes de déclaration pour une meilleure collecte de l'impôt.

1- L'implémentation de la GPEEC pour une meilleure maîtrise de la gestion prévisionnelle des ressources humaines de la DGI

Tableau 6 : Etapes de l'implémentation du GPEEC

Étapes	Taux de réalisation	Commentaires
<i>Étape préparatoire</i> : Harmonisation des terminologies 	100%	L'harmonisation des terminologies s'est avérée utile pour établir une correspondance entre les terminologies usuelles de la GPEEC et celles définies dans le statut de la fonction publique
<i>Étape 1</i> : Diagnostic des fondamentaux de la GPEEC 	100%	Cette étape a permis de dresser le bilan de l'existant en matière de support de travail pouvant servir de rampe de lancement à un projet d'implémentation de la GPEEC.
<i>Étape 2</i> : Formation des acteurs 	100%	Cette formation a été l'occasion de sensibiliser les membres des équipes de travail sur le projet GPEEC, les livrables à produire et la démarche à adopter dans le cadre du projet.
<i>Étape 3</i> : Identification des mailles 	60%	L'identification des mailles consiste à dresser l'arborescence des métiers et emplois à traiter dans le cadre du projet. Les mailles des emplois ont été identifiées, les corrections sont en cours dans les services sous la supervision des référents métiers. La validation s'effectuera aux termes des corrections
<i>Étape 4</i> : Élaboration du système compétences (référentiel des compétences, passeport de formation et passerelle de mobilité) 	20%	L'élaboration du système compétences permettra de doter la DGI des outils de base de la GPEEC. Les référents métiers ont été formés sur l'identification des données du système compétences. Les données sont en cours de collecte. le 30 Septembre 2015 a été retenu comme date de fin de collecte et d'élaboration du système compétences. Des équipes d'animateurs ont été constituées pour assurer un coaching de proximité
<i>Étape 5</i> : Élaboration de la grille d'évaluation	0%	Cette phase est intégralement pilotée par les Experts. Le développement de l'outil est amorcé au niveau des Experts.

2- Modernisation de la gestion de l'impôt par l'institution de l'imprimé unique des déclarations et l'introduction des télé-procédures

La DGI a institué un formulaire unique de déclaration et de paiement des impôts et taxes. Ce formulaire regroupe, en un seul imprimé, les déclarations de 47 natures d'impôts différentes. L'objectif d'alléger les formalités de déclaration se trouve ainsi atteint.

Dans la poursuite de la modernisation du processus de collecte des impôts et taxes, la DGI a également engagé d'importants travaux devant aboutir, en début 2017, à la déclaration en ligne et au paiement par virement : ce projet est dénommé *téléprocédure*. Le but recherché est de faciliter les déclarations et de sécuriser les paiements, au moyen des facilités qu'offrent les technologies de l'information et des télécommunications.

Alors que la phase conceptuelle de ce projet initialement limité à la TVA et aux grandes et moyennes entreprises avait été achevée, le comité de pilotage présidé par le Cabinet du Premier Ministre, Ministre de l'Economie et des Finances a demandé à la DGI d'étendre les téléprocédures au quinze (15) natures d'impôts visées par les indicateurs du « Doing Business ».

3- Elaboration d'un nouveau schéma directeur informatique

La modernisation prônée et les nouveaux outils de gestion mise en place par la DGI exigent une nouvelle architecture informatique. Ainsi, les termes de références du nouveau schéma directeur informatique proposé par la Société Nationale de Développement Informatique ont été validés en 2015.

En attendant le déploiement de la nouvelle architecture informatique, la DGI a procédé à la maintenance du système informatique actuel, à travers notamment le remplacement des éléments du cœur du réseau, l'acquisition d'un logiciel d'antivirus avec contrat d'assistance et la sécurisation des bases de données.

4- Informatisation du processus de remboursement des crédits de TVA

Le processus de remboursement des crédits de TVA a été informatisé en 2015 pour répondre à la volonté du Gouvernement d'améliorer le climat des affaires et de rétablir la confiance entre l'Administration fiscale et le secteur privé.

Dans ce cadre, la DGI a mis en place une solution informatique dédiée à l'instruction des dossiers de remboursements des crédits de TVA.

Cette application informatique, qui donne la possibilité aux contribuables de suivre en ligne le traitement de leurs dossiers, a permis de réduire de 13 à 2 mois le délai moyen de traitement des demandes validées. Quant aux délais de paiement, il n'excède plus une semaine.

Cette application, combinée avec le mode d'alimentation renforcé de la Régie, a permis d'apurer tous les stocks d'arriérés de demandes en attente de remboursement et de payer intégralement les crédits validés en 2015, soient 92,944 milliards dont 9,997 milliards d'arriérés et 82,947 milliards de crédits admis en remboursement en 2015.

D- MODERNISATION DE LA CONSERVATION FONCIERE ET DE LA GESTION DU DOMAINE DE L'ETAT

1- Actions du plan d'actions 2015 de la Sous-direction de la conservation foncière

Les activités menées à titre principal et les actions connexes exécutées en 2015 par la sous-direction de la Conservation Foncière sont présentées ci-dessous.

Tableau 7 : Etat d'exécution du plan d'action de la DDCFET

N°	<i>ACTIONS A MENER</i>	<i>PREUVES D'EXECUTION</i>	<i>ETAT D'EXECUTION</i>
1	Poursuivre la certification des titres fonciers des CPFH de l'intérieur	En 2015, les titres fonciers de la CPFH d'Agboville ont été entièrement certifiés. Ceux de la CPFH de Dimbokro sont en cours de certification	Exécutée
2	Faire des études en vue de la mise en place de la télé-publication des actes notariés	Ces trois actions ont été prises en compte dans les projets de « Doing Business » et doivent être exécutées par l'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications (ANSUT) en collaboration avec la DI et la DDCFET. Les Cahiers de charges fonctionnels et techniques relatifs à ces actions ont été élaborés respectivement par la DDCFET, la DI, l'ANSUT et le BNETD. Les premiers travaux ont débuté depuis le premier trimestre. Mais compte tenu de l'indisponibilité de serveurs appropriés et d'autres équipements, les délais initialement fixés n'ont pu être tenus.	En cours d'exécution. Ces actions ont été reconduites pour la gestion 2016
3	Elaborer un cahier de charges pour le projet SECURIA d'information en temps réels des clients		
4	Mettre en place l'édition des états fonciers par les notaires		
5	Améliorer le Logiciel de suivi des délais de délivrance des actes et l'intégrer au menu de la Conservation foncière		
6	Réaliser le projet de consultation de l'impôt foncier en ligne à partir du livre foncier.		

En plus du plan d'actions mis en œuvre, d'autres tâches ont été quotidiennement exécutées. Elles sont présentées en trois points.

2- Exécution d'autres tâches en matière de conservations foncières

a- En matière de développement des conservations foncières

- **Formation des agents aux applications de la Conservation Foncière** : au titre de l'année 2015, les agents ont été formés à la saisie du certificat de mutation de propriété foncière (CMPF).
- **Informatisation des procédures** : le Certificat d'Inscription hypothécaire a été intégré dans les applications de la Conservation Foncière.

b- En matière de procédures foncières

- **Suivi des procédures dans les services de base**

Le suivi des procédures foncières dans les CPFH a porté essentiellement sur la formalité fusionnée d'enregistrement et de publication des actes notariés.

2 818 formalités ont été requises auprès des différents services pour un montant en droits de **8 785 396 936 FCFA**. Le tableau ci-dessous retrace le nombre de dossiers et les recettes produites par les CPFH d'Abidjan.

Tableau 8 : Statistiques des actes soumis à la formalité fusionnée: CPFH Abidjan en 2015

CPFH	Nombre d'actes	Recettes générées				
		ENR	RD	BUDGET = ENR+RD	CF	TOTAL
ABOBO	121	53 147 630	80 512 968	133 660 598	41 854 312	175 514 910
COCODY	898	1 695 549 911	792 488 218	2 488 038 129	249 918 112	2 737 956 241
MARCORY	284	957 181 097	328 222 335	1 285 403 432	148 019 351	1 433 422 783
PLATEAU	104	674 562 201	272 646 520	947 208 721	114 503 824	1 061 712 545
RIVIERA	914	1 171 947 391	933 030 035	2 104 977 426	208 857 120	2 313 834 546
TREICHVILLE	98	342 241 251	105 118 187	447 359 438	57 007 804	504 367 242
YOPOUGON 1	160	32 553 590	242 567 688	275 121 278	121 616 753	396 738 031
YOPOUGON 2	239	61 220 550	64 045 423	125 265 973	36 584 665	161 850 638
Total	2 818	4 988 403 621	2 818 631 374	7 807 034 995	978 361 941	8 785 396 936

ENR : Enregistrement / RD : Recettes Domaniales / CF : Conservation Foncière / BUDGET = ENR+RD

TOTAL RECETTES = BUDGET+CF

En ce qui concerne les CPFH de l'intérieur, elles ont enregistré **465** dossiers de formalités fusionnées ayant générées des recettes de **548 266 092 FCFA**, soit un taux de progression des recettes de **82, 83%** par rapport à 2014. Les statistiques sont retracées dans le tableau ci-après.

Tableau 9 : Statistiques des actes soumis à la formalité fusionnée : CPFH de l'intérieur

CPFH	Nombre d'actes	Recettes générées				
		ENR	RD	BUDGET = ENR+RD	CF	TOTAL
GRAND-BASSAM	235	132 023 865	60 034 111	192 057 976	30 261 349	222 319 325
ABENGOUROU	11	6 029 000	2 689 480	8 718 480	1 430 540	10 149 020
AGBOVILLE	4	1 471 500	504 800	1 976 300	291 400	2 267 700
BONDOUKOU	0					
BOUAKE	58	37 126 000	12 854 316	49 980 316	7 432 358	57 412 674
DABOU	38	55 521 970	40 393 111	95 915 081	20 933 528	116 848 609
DALOA	8	562 000	579 184	1 141 184	478 416	1 619 600
DIMBOKRO	2	595 000	70 000	665 000	74 000	739 000
GAGNOA	19	10 142 977	1 587 502	11 730 479	810 660	12 541 139
GUIGLO	6	1 051 000	1 130 027	2 181 027	645 142	2 826 169
KORHOGO	15	1 438 000	3 122 370	4 560 370	1 750 320	6 310 690
MAN	11	2 967 000	900 680	3 867 680	612 040	4 479 720
ODIENNE	0					
SAN-PEDRO	16	27 570 500	36 046 595	63 617 095	18 914 871	82 531 966
SEGUELA	2	368 000	946 000	1 314 000	497 000	1 811 000
YAMOOUSSOUKRO	40	17 371 200	5 606 320	22 977 520	3 431 960	26 409 480
Total	230	162 214 147	106 430 385	268 644 532	57 302 235	325 946 767
TOTAL INTERIEUR	465	294 238 012	166 464 496	460 702 508	87 563 584	548 266 092

- **Gestion du contentieux**

Au cours de l'année 2015, **36** courriers de contentieux ont été imputés au service de procédures foncières (Voir annexe II).

Par ailleurs, le suivi des dossiers de contentieux des années 2013 à 2015 a relevé **85** affaires dont la Chambre Administrative de la Cour Suprême a été saisie. Sur ces **85** dossiers, **25** décisions définitives ont été rendues par la Chambre Administrative de la Cour Suprême.

- **c- En matière d'informatisation du Livre foncier**

Destiné à accroître la célérité et la sécurité des transactions immobilières, le Livre Foncier Electronique est entré en phase de consultation externe.

En marge de la gestion quotidienne des activités de consultation à distance, le service central a poursuivi l'opération de certification des titres fonciers à l'échelle nationale, ainsi que le contrôle des nouvelles inscriptions des droits réels immobiliers et des créations de titres fonciers dans les CPFH d'Abidjan.

Ainsi, 80% des abonnés arrivent à se connecter sans difficultés et à consulter aisément les titres fonciers à distance.

Par ailleurs, les notaires ont apprécié de façon générale, la mise en œuvre de la consultation à distance des titres fonciers, du fait des facilités offertes à l'accès à l'information sur les droits réels immobiliers.

Tableau 10 : Point des rechargements des comptes des notaires

TRIMESTRES	NOMBRE DE RECHARGEMENTS	MONTANT	TAUX MOYEN DE RECHARGEMENT TRIMESTRIEL DES NOTAIRES
1 ^{er}	32	2 325 000	18,66%
2 ^{ème}	44	3 070 000	
3 ^{ème}	36	2 695 000	
4 ^{ème}	33	2 020 000	
TOTAL ANNUEL	145	10 110 000	
	Fréquence de rechargement journalier	Nombre de consultation	Fréquence de consultation
	1/ 2,5 jours		

- **.Certification et la mise en ligne des titres fonciers**

La certification des titres fonciers est l'opération qui consiste à épurer les mentions inscrites de toutes erreurs ou omissions. Elle précède nécessairement la mise en ligne des titres fonciers. Au cours de l'année 2015, les CPFH d'Agboville et de Dimbokro ont vu leurs titres fonciers certifiés.

❖ **CPFH D'AGBOVILLE**

Tableau 11 : Le CPFH Agboville *POINT DES DOSSIERS TRAITES AU TITRE DE L'ANNEE 2015*

CERTIFICATION DES TITRES FONCIERS DE LA CPFH D'AGBOVILLE					
VAGUE	OBJECTIF INITIAL	NBRE DE TF CERTIFIES	NBRE DE TF NON CERTIFIES	TF A RELOCALISER	TF NON RECOPIER AU LIVRE FONCIER
VAGUE 1	995	919	76	0	0
VAGUE 2	1255	988	153	3	111
VAGUE 3	401	366	33	2	0
TOTAL	2651	2273	262	5	111

❖ **CPFH DE DIMBOKRO**

Tableau 12 : Le CPFH DE Dimbokro

POINT DE LA CERTIFICATION DES TITRES FONCIERS DE LA CPFH DE DIMBOKRO				
CF	OBJECTIF	TF CERTIFIE	TF NON CERTIFIE	NOUVELLES CREATIONS
N'ZI COMOE	1 891	1 423	468	120

❖ **LA MISE EN LIGNE DES TITRES FONCIERS CERTIFIES**

En 2015, la base de la plate-forme de la consultation à distance s'est enrichi des titres fonciers des CPFH de DABOU, de GRAND BASSAM et d'AGBOVILLE. La mise en ligne des titres fonciers de ces 3 CPFH s'inscrit dans la dynamique de la certification des CPFH de l'intérieur en vue de disposer d'un livre foncier électronique complet.

Désormais, les clients peuvent accéder à l'information foncière portant sur les titres fonciers relevant de ces Conservations Foncières.

En ce qui concerne les CPFH d'Abidjan, 9 133 inscriptions ont été faites en 2015, sur les titres fonciers. Sur ce nombre, 45,31% des inscriptions ont migré correctement et sont consultables à distance, tandis que 48,53% sont non consultable pour des raisons d'inexistence du titre foncier en ligne.

Ce tableau ci-dessous fait l'état des lieux du degré d'intégrité de la base de la consultation à distance des droits réels immobiliers et du niveau de pureté des titres fonciers y figurant, au niveau d'Abidjan.

Tableau 13 : Point de la mise en ligne des titres fonciers certifiés en 2015

CPFH	OBJECTIF INITIAL	TF CERTIFIE	TF MIS EN LIGNE	TF NON MIS EN LIGNE
GRAND BASSAM	5 759	5 619	5 619	140
DABOU	2990	2780	2780	207
AGBOVILLE	2651	2273	2273	378
TOTAL	11400	10672	10672	725

Tableau 14 : Les nouvelles inscriptions au livre foncier électronique au titre de l'année 2015

CPFH	CF	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEP	OCT	NOV	DEC	TOTAL
ABOBO	ABOBO	44	49	23	14	37	63	67	62	38	48	45	60	550
	ANYAMA	3	14	4	7	5	14	9	8	12	9	8	28	121
COCODY	COCODY	224	263	76	122	207	322	283	178	220	318	235	248	2696
MARCORY	MARCORY	83	64	23	27	32	64	76	29	52	79	43	22	594
	KOUMASSI	25	148	2	8	14	23	36	29	13	17	25	7	347
PLATEAU	ADJAME	41	14		8	7	6	10	7	8	8	12	13	134
	ATTECOUBE	2	6	1	2	2	8	2	7	3	5	9	4	51
	PLATEAU	50	18	36	29	8	31	48	5	16	21	49	117	428
RIVIERA	RIVIERA	158	134	57	84	114	137	88	80	88	154	88	81	1263
	ALLOBE	66	39	1	80	53	91	194	128	108	242	133	179	1314
REICHVILLE	PORT BOUET	22	34	21	33	60	68	77	63	57	20	59	41	555
	TREICHVILLE	4	2	14	4	11	9	9	13	21	10	12	11	120
YOPOUGON I	BANCO				10	12	36	40	48	16	35	21	15	233
YOPOUGON II	N LOKOA	73	63	40	33	82	41	53	58	72	68	49	95	727
TOTAL		795	848	298	461	644	913	992	715	724	1034	788	921	9133

- **Création électronique des titres fonciers**

CPFH	CF	INTERVALLE DE TF CREEES	NOMBRE DE TF A CRÉER	NOMBRE DE TF SAISI	NOMBRE DE TF NON SAISI	NOMBRE DE TF A PROBLEME
PLATEAU	ADJAME	200203-200331	128	121	7	0
	ATTECOUBE	200059-200131	72	68	4	0
	PLATEAU	200157-200169	13	9	4	0
COCODY	COCODY	204562-206640	2081	1423	19	639
RIVIERA	ALLOBE	204318-207485	3168	3101	50	17
	RIVIERA	202748-204343	1595	1511	45	39
MARCORY	KOUMASSI	200164-200333	169	164	0	5
	MARCORY	200282-200417	135	134	0	1
TREICHVILLE	PORT-BOUET	201008-202353	1345	1125	220	0
	TREICHVILLE	200209-200242	34	34	0	0
YOPOUGON 1	YOP BANCO	<i>neant</i>		0		0
YOPOUGON 2	NIANGON LOKOA	201523-202081	558	557	0	1
ABOBO	ABOBO	201140-201763	623	615	6	2
	ANYAMA	201327-201941	614	611	0	3
TOTAL			10535	9473	355	707

Au cours de l'exercice 2015, sur les 10 535 titres fonciers créés dans les 13 circonscriptions foncières d'Abidjan (hormis Yopougon Banco), 9 473 ont fait l'objet de création électronique.

Ces titres seront soumis au contrôle au cours de l'exercice 2016 en vue de leur certification et mise en ligne.

La mise en œuvre de ces différentes activités a permis, d'obtenir des résultats encourageants.

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



2
0
1
5

**CODE GENERAL DES IMPOTS
LIVRE DE PROCEDURES FISCALES
AUTRES TEXTES FISCAUX**

Ministère auprès du Premier Ministre,
chargé du Budget
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS



II. CONTRIBUTION DE LA DGI AUX RECETTES PUBLIQUES EN 2015



- ❖ RECOUVREMENT DES RECETTES EN 2015
- ❖ POINT DES OPERATIONS A IMPACT BUDGETAIRE
- ❖ ANALYSE DES ARRIERES DE RECETTES
- ❖ CONTRIBUTION DE LA DGE AUX RECETTES DE LA DGI EN 2015
- ❖ BILAN DES CME EN 2015
- ❖ CONTROLE FISCAL ET ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE



République de Côte d'Ivoire

Ministère de l'Economie et des Finances

Direction générale des Impôts



LES PRIVILEGES FISCAUX

A- RECOUVREMENT DES RECETTES EN 2015

Les réalisations de la Direction générale des Impôts peuvent s'apprécier à plusieurs niveaux : par réalisations globales, par types de recettes, par type de recouvrement, par nature d'impôts et par service.

1- Niveau global de la collecte des impôts et taxes en 2015

En fonction de leur affectation et de leur structure, l'on distingue quatre catégories de recettes : recettes brutes, recettes TOFE, recettes budgétaires et trésorerie.

En 2015, les recettes brutes ont cumulé à 1 665 468 millions de FCFA, sur des prévisions de 1 672 000 millions de FCFA.

Le niveau des recettes TOFE a été de 1 471 042 millions de FCFA, contre des objectifs de 1 502 165 millions de FCFA.

Le niveau de recouvrement de cette catégorie de recettes a été estimé en 2015 à 1 364 841 millions de FCFA sur des objectifs de 1 398 930 millions de FCFA.

En 2015, les recettes trésorerie recouvrées par la DGI sont estimées à 1 210 921 millions de FCFA sur des objectifs de 1 232 396 millions de FCFA.

Le tableau ci-dessous retrace de façon synthétique les résultats de l'année 2015, par type de recettes, en comparaison à l'année 2014.

Tableau 15 : Recettes brutes, TOFE et budget 2015 comparées aux réalisations 2014

En millions de francs CFA

Types de recettes	ANNEE 2015				Réalizations 2014	Taux de progression 2015/2014
	Prévisions	Réalisations	Ecarts	Taux réalisation.		
Recettes Brutes	1 672 000	1 665 468	-6 532	99,6%	1 480 473	12,5%
Recettes TOFE	1 502 165	1 471 042	-31 123	97,9%	1 335 866	10,1%
Recettes Budget	1 398 930	1 364 841	-34 089	97,6%	1 229 430	11,0%
Recettes Trésorerie	1 232 396	1 210 921	-21 475	98,3%	1 064 146	15,5%

2- Réalisations par type de recouvrement (spontanés et actions particulières)

En 2015, **1 468 563 millions** de recettes ont été recouvrées de façon spontanée. Les paiements spontanés représentent ainsi 88,6% en 2015 contre 86,1% en 2014.

Cette forte proportion des paiements spontanés est le résultat des campagnes de communication sur le civisme fiscal menée par la Direction générale à l'endroit de tous les contribuables, en général, et en particulier, de l'amélioration apportée dans les méthodes de gestion des dossiers, notamment au niveau des moyennes et des grandes entreprises.

Il convient de relever toutefois que le taux de paiements spontanés aurait été plus élevé, n'eût été la baisse des recettes issues des revenus du pétrole et du gaz, et de la redevance portuaire.

Au niveau des paiements suite aux actions particulières, leur proportion dans les recettes globales reste encore faible.

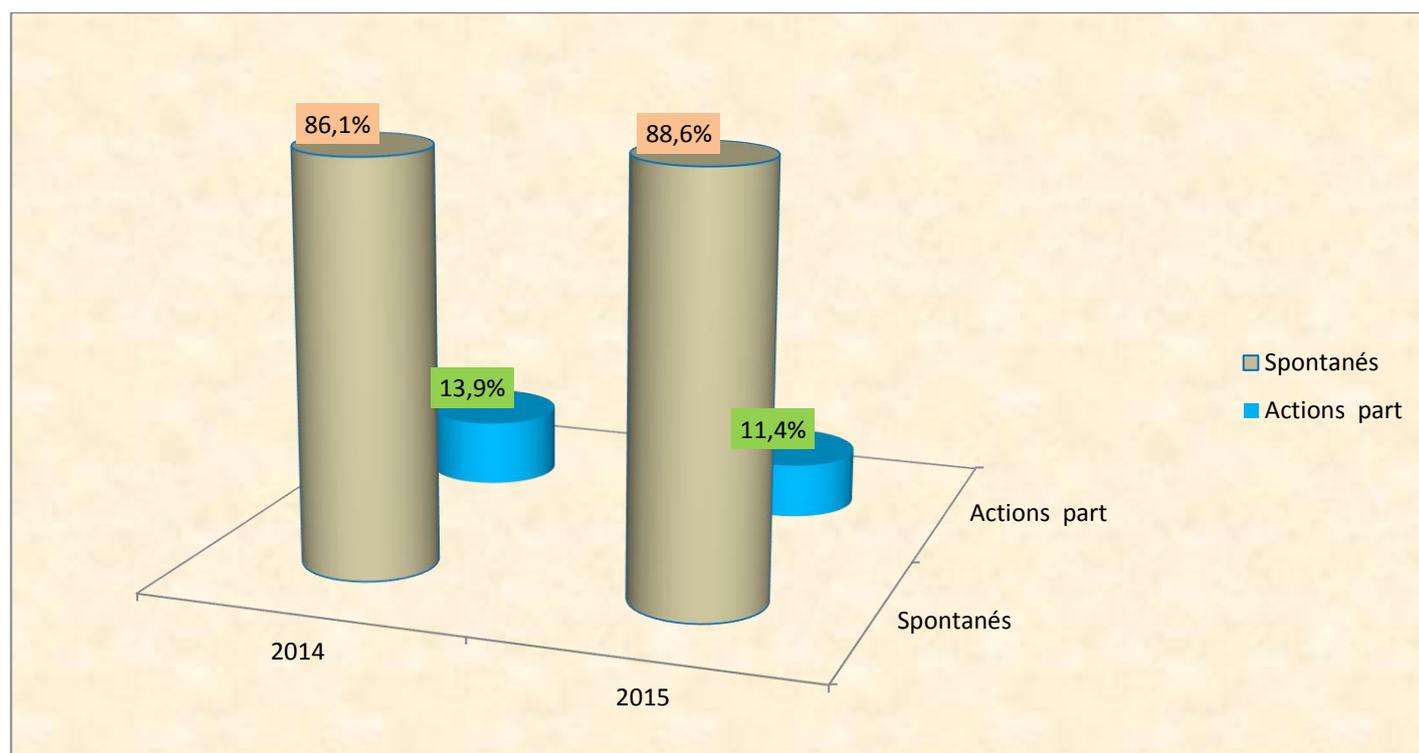
En effet, **189 782** millions ont été recouverts au titre des actions particulières, soit 11,4% des recettes totales de 2015. Par rapport à 2014 (13,9%), ce taux est en baisse de 2,5 points.

Le faible rendement de certaines actions particulières résulte des facteurs suivants :

- difficultés à recouvrer les arriérés dus par des personnes morales de droit public, notamment les institutions d'Etat, ou des sociétés à participation publique majoritaire tels que les EPN ;
- faiblesse du contrôle fiscal ;
- importance des créances contentieuses ;
- les faiblesses dans la prise en charge des débiteurs par les services de recouvrement.

Voir en annexe le tableau par type de recouvrement.

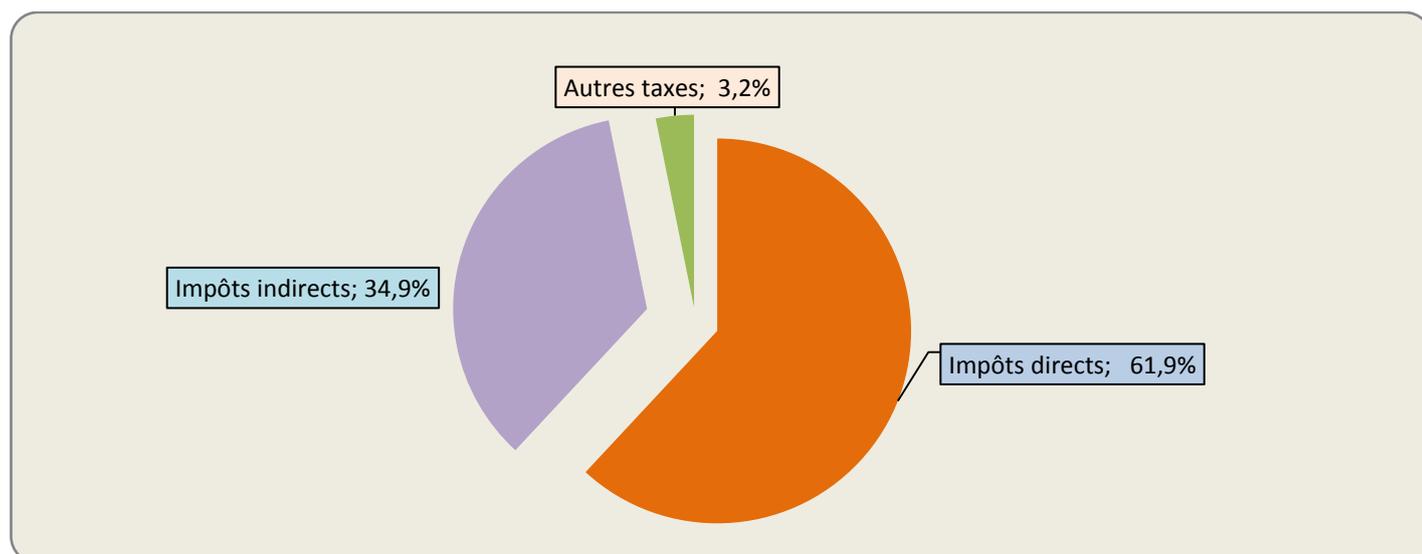
Graphique 1 : Evolution de la structure des recettes par type de recouvrement 2014 – 2015



3- Réalisations par types d'impôts

Les réalisations 2015 de la DGI proviennent essentiellement des impôts directs (impôt BIC, Patentes, ITS, IRVM, Impôts fonciers,...) qui représentent environ 62% des recettes globales. Les impôts indirects (TVA, TOB, Droits d'accises,...) constituent le tiers des recettes fiscales (35%).

Graphique 2: Répartition des recettes par type d'impôt en 2015



4- Performance de certaines natures d'impôts

L'analyse des réalisations de recettes 2014 par nature d'impôts vise à apprécier la tenue des différents impôts et taxes en rapport avec les objectifs.

a. Les impôts ayant enregistré de bonnes performances

✓ La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

La TVA enregistre de bons résultats en 2015, notamment sur le dernier trimestre de l'année. En effet, sur un objectif de **325 244 millions** pour cette nature d'impôt, les réalisations se sont chiffrées à **327 995 millions**.

Cette performance s'explique par les facteurs tels que la bonne tenue des paiements spontanés (+14,5 milliards de plus-value), grâce aux montants significatifs payés par les contribuables des secteurs des télécommunications et de l'énergie, et d'autre part, d'importants recouvrements en actions particulières (+3,8 milliards) liée aussi bien au contrôle fiscal qu'au recouvrement d'arriérés d'impôts par voie de compensation.

Toutefois, le rendement de la TVA demeure encore négativement impacté par les crédits élevés déclarés et la rémanence des mesures dérogatoires.

✓ Les droits d'enregistrement sur le binôme café-cacao

Les objectifs de recettes en matière de Droits d'Enregistrement Café-Cacao ont été atteints grâce à la hausse des quantités de Cacao soumis à la formalité de l'Enregistrement (+13,7% de plus que prévues).

En outre, les relèvements successifs du taux d'Enregistrement du Cacao en 2015, qui est passé de **3%** à **3,32%** dès avril 2015, puis à **5%** à compter d'octobre 2015, ont entraîné une forte hausse des recettes (+48,2 milliards, soit 126,8% de croissance) par rapport à 2014.

La conjugaison de ces mesures a permis de recouvrer **86 244 millions** pour des prévisions de **79 200 millions**.

✓ **La taxe sur les opérations bancaires (TOB)**

La progression de 20,9% des recettes de la TOB en 2015 par rapport à 2014 illustre bien le dynamisme des activités bancaires et la hausse du niveau des crédits accordés au secteur privé et aux crédits domestiques.

49,023 milliards ont été recouvrés en 2015 au titre de cette taxe.

✓ **Les taxes domaniales**

Les objectifs de recettes 2015 en matière de taxes domaniales ont été atteints grâce au recouvrement exceptionnel de 16,9 milliards de bonus de signature, et à la bonne tenue de la taxe ad valorem en relation avec les progrès enregistrés au niveau de la production de l'or.

Les recettes encaissées au titre des taxes domaniales en 2015 sont de **49,409 milliards**.

✓ **L'impôt foncier**

Les objectifs de recettes de 2015 en matière d'impôt foncier ont été atteints grâce aux effets positifs de divers facteurs:

- un encadrement mieux assuré du personnel, et la segmentation du fichier des contribuables en vue d'orienter les actions en recouvrement vers les personnes morales ayant un potentiel contributif élevé ;
- l'engagement, dès le début d'année, des procédures de recouvrement forcé ; ce qui a permis de réaliser 17,3 milliards en matière d'actions particulières pour un objectif fixé à 5 milliards ;
- la flexibilité de paiement de l'impôt des personnes physiques par l'institution d'échéances trimestrielles;
- les campagnes de sensibilisation des contribuables menées par la Direction du Cadastre depuis le début du second semestre ;
- la mesure d'abattement de 25% consenti aux personnes physiques.

Les recettes recouvrées en matière d'impôt foncier en 2015 est de **72,314 milliards** sur **70 milliards** d'objectifs, soit un taux de réalisation de 103,3%.

b. Les impôts ayant enregistré une contre-performance

Certains impôts et taxes ont, cependant, enregistré des résultats mitigés au regard des objectifs, en raison de diverses raisons. Il s'agit notamment de l'impôt BIC hors pétrole gaz, des ITS, des Patentes et de l'impôt synthétique.

✓ **L'impôt BIC hors revenus pétrole gaz**

Les recettes de l'impôt BIC hors pétrole gaz progressent de **4,6%** en 2015 contre une prévision de croissance de **10,8%** par rapport à 2014.

Cet écart de croissance est à l'origine du gap significatif enregistré, dont les causes sont :

- les difficultés des entreprises de certains secteurs d'activités (caoutchouc, palmier à huile, sucre, etc.) ;

- les charges d'amortissement suite aux investissements massifs réalisés par les entreprises de certains secteurs d'activités (télécommunications, banques, distribution d'eau potable, cimenterie, etc.) ;
- l'impact négatif du relèvement du taux de certains impôts qui sont des charges déductibles (Droits d'Enregistrement Café-Cacao, Taxe sur les Télécommunications).

Le rendement de l'impôt BIC hors pétrole gaz a été de **237,051 milliards** en 2015, sur des objectifs de **258,781 milliards**.

✓ Les revenus du pétrole gaz

Les recettes fiscales perçues en 2015 sur les revenus du pétrole et du gaz sont de **94,944 milliards** sur un objectif de **98,700 milliards**. Il se dégage ainsi un écart négatif de **3,756 milliards**, lié à la baisse des cours du baril de pétrole et du gaz.

✓ Les impôts sur les traitements et salaires (ITS)

L'analyse des résultats des ITS de 2015 fait apparaître deux constats :

- au niveau des retenues sur la solde des fonctionnaires et agents de l'Etat, les objectifs de recettes ont été dépassés de 1,4 milliards, et une progression significative de 16,2 milliards (+27,3%) est enregistrée par rapport à 2014 ;

Ces bons résultats sont en lien avec les effets financiers de la mise en œuvre des mesures de déblocage des avancements indiciaires et du relèvement des salaires de certaines catégories de fonctionnaires.

- au niveau des impôts sur les traitements et salaires du secteur privé et parapublic, il est plutôt noté un gap de 14,9 milliards par rapport à l'objectif. Cette contre-performance s'explique exclusivement par les insuffisances de résultats en matière de paiements spontanés (-18,7 milliards).

De façon générale, les recettes en ITS se sont chiffrées à **353,553 milliards**, accusant ainsi un écart négatif de **11,490 milliards** par rapport à l'objectif de **365,043 milliards**.

✓ L'impôt synthétique

Malgré les actions de recouvrement forcé engagées par les receveurs des impôts, l'assistance comptable et administrative des Centres de Gestion Agréés (CGA) et les privilèges fiscaux liés à l'adhésion aux CGA, l'impôt synthétique demeure de façon structurelle en sous rendement.

La faiblesse du poids de l'impôt synthétique dans les recettes globales (moins de 1%) est révélatrice de la problématique de la fiscalisation du secteur informel.

Ainsi, en 2015, pour un objectif de **10 milliards**, seulement **8,296 milliards** ont pu être recouverts.

Dans l'ensemble, l'analyse de la structure des recettes révèle que les impôts leaders demeurent la TVA, l'impôt BIC réel et les impôts sur revenus et salaires, en raison de leur poids dans les recettes globales de la DGI. Leur contribution est d'environ **55%** des recettes totales de la DGI. Le suivi de leur gestion requiert donc une attention particulière.

Tableau 16 : Poids de chaque nature d'impôt dans les recettes de la DGI 2015/2014

IMPOTS ET TAXES	2 014	2 015	Ecart 2015 / 2014
Impôt Bic réel	13,60%	18,30%	4,70%
Imp. sur rev. et sal.	16,90%	16,80%	-0,10%
Patentes commerce	3,50%	3,50%	0,00%
Patentes transport	0,50%	0,50%	0,00%
Igr	0,00%	0,00%	0,00%
Prélèv. AIRSI	0,80%	0,90%	0,10%
Impôt synthétique	0,50%	0,50%	0,00%
Contribution pour la sortie de crise	0,00%	0,00%	0,00%
CRN	0,00%	0,00%	0,00%
Irvm	3,20%	3,70%	0,50%
Irc	0,90%	0,90%	0,00%
Impôt foncier	4,40%	4,40%	0,00%
Droits d'enregistrement	1,00%	1,00%	0,00%
Droit d'enreg./café-cacao	2,60%	5,20%	2,60%
Droits de Timbres	0,80%	0,80%	0,00%
Produits des vignettes	0,90%	0,90%	0,00%
Tva	19,00%	19,80%	0,80%
TOB (ex Tps)	2,70%	3,00%	0,30%
Taxes/tabac	1,30%	0,90%	-0,40%
Taxes/boisson	1,00%	1,10%	0,10%
Taxes d'assurances	0,80%	0,90%	0,10%
Taxes domaniales	2,70%	3,00%	0,30%
Revenus du domaine	0,10%	0,10%	0,00%
Taxe exploitation Pétrolière	2,70%	1,70%	-1,00%
Taxes / Carburant	0,00%	0,00%	0,00%
Taxes d'abattage	0,10%	0,10%	0,00%
Taxe de publicité	0,00%	0,00%	0,00%
Taxes/encours bancaires	0,00%	0,00%	0,00%
Taxe sur les télécommunications (TST)	2,90%	3,10%	0,20%
Taxe spéc/communications téléphoniques	1,10%	1,20%	0,10%
Taxe sur le caoutchouc	0,20%	0,00%	-0,20%
Taxe pour le développement touristique (TDT)	0,10%	0,10%	0,00%
Autres impôts et taxes	3,40%	3,20%	-0,20%
Revenus pétrole-gaz	8,90%	5,70%	-3,20%
TOTAL GENERAL	100,00%	100,00%	0,00%

5- Les réalisations par zone géographique et par service

Tableau 17 : Réalisations des directions centrales et directions régionales 2015/2014

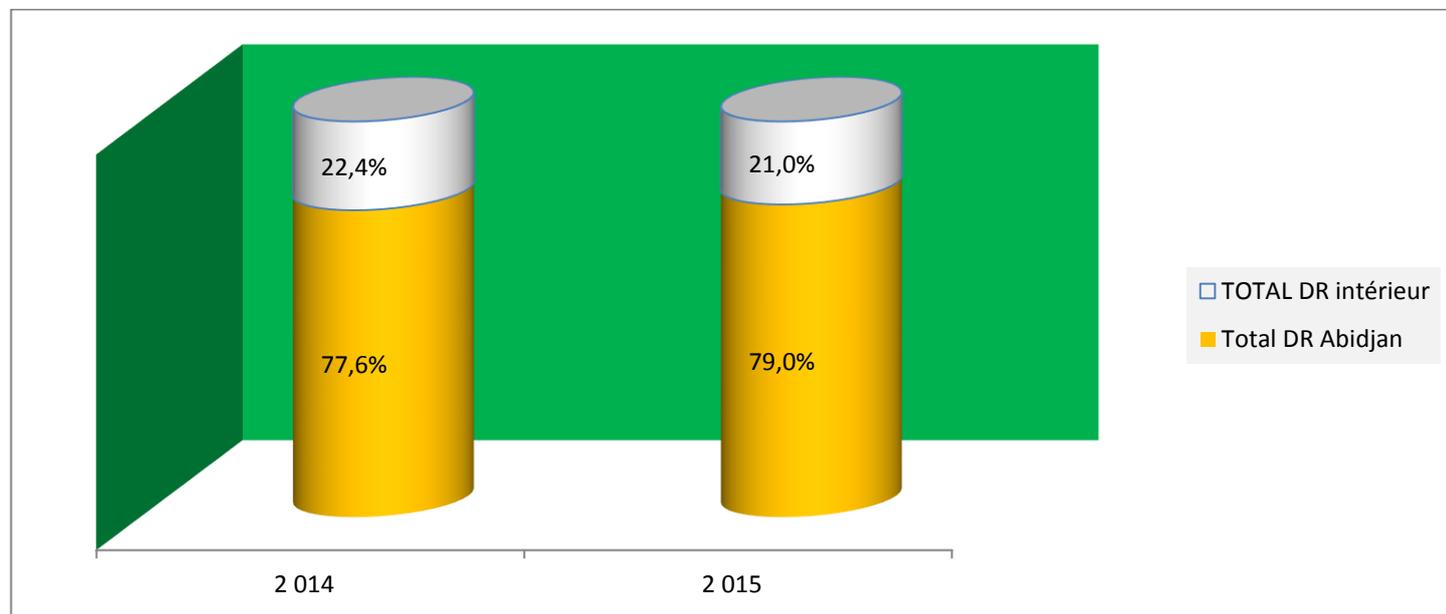
Montants en millions de FCFA				
Directions centrales et régionales	2 014	2 015	Ecart	taux de croiss.
DGE (hors revenus pétrole/gaz)	870 044	985 918	115 874	13,3%
DEVF	24 675	30 906	6231	25,3%
DDCFET	18 614	16 923	-1691	-9,1%
RPI	128	0	-128	-100,0%
DR Abidjan Nord 1	40 754	45 601	4847	11,9%
DR Abidjan Nord 2	7 808	7 476	-332	-4,3%
DR Abidjan Nord 3	70 395	103 136	32741	46,5%
DR Abidjan Nord 4	15 101	15 231	130	0,9%
DR Abidjan Nord 5	11 233	11 262	29	0,3%
DR Abidjan Nord 6	15 755	18 320	2565	16,3%
DR Abidjan Sud 1	44 362	41 239	-3123	-7,0%
DR Abidjan Sud 2	76 297	107 220	30923	40,5%
DR Abengourou	2 190	2 229	39	1,8%
DR Aboisso	6 716	7 545	829	12,3%
DR Agboville	3 528	3 133	-395	-11,2%
DR Bondoukou	1 030	1 145	115	11,2%
DR Bouaké	6 500	5 588	-912	-14,0%
DR Dabou	5 749	5 344	-405	-7,0%
DR Daloa	4 694	4 916	222	4,7%
DR Dimbokro	1 178	1 451	273	23,2%
DR Gagnoa	3 876	3 841	-35	-0,9%
DR Guiglo	2 499	2 945	446	17,8%
DR Korhogo	4 534	5 186	652	14,4%
DR Man	1 566	1 826	260	16,6%
DR Odienné	658	558	-100	-15,2%
DR San Pédro	29 398	40 945	11547	39,3%
DR Yamoussoukro	7 256	6 020	-1236	-17,0%
TOTAL DGI	1 480 473	1 658 345	177 872	12,0%

Les directions centrales, notamment la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et la Direction des Enquêtes et Vérifications Fiscales (DEVF) enregistrent des progrès en 2015, respectivement de 13,5% et de 25,3%.

La contribution des Directions Régionales d'Abidjan est passée de 77,6% des recettes en 2014 à 79,0% en 2015.

Particulièrement, en ce qui concerne les directions régionales abritant les Centres des Moyennes Entreprises (DRAN 3 et DRAS 2), la progression des réalisations 2015 par rapport à 2014 est relativement élevée. Elle se situe à 46,5% pour la Direction Régionale Abidjan Nord 3 et 40,5% pour la Direction Régionale Abidjan Sud 2

Graphique 3: Répartition des recettes par zone géographique 2015/2014



En plus de l'analyse des différentes natures de recettes recouvrées, il convient de faire un point sur les opérations à impact budgétaire, tels que les compensations, les dégrèvements et les dépenses fiscales.

B- POINT DES OPERATIONS A IMPACT BUDGETAIRE

1- Compensations de créances et de dettes croisées prises en compte en 2015

Dans le langage propre au Code civil, la "compensation" est une opération par laquelle une créance et une dette s'annulent mutuellement à concurrence de la somme la plus faible, de sorte que si elles ne sont pas d'un montant égal, seul le solde en devient exigible.

Aux termes de l'article 108 du LPF, la procédure de compensation légale constitue un mode de paiement des dettes fiscales des contribuables. Elle consiste pour le comptable public détenteur des créances visées à l'article 109 du LPF, à les affecter en tout ou en partie à l'apurement des restes à recouvrer pris en charge dans ses écritures et celles des autres comptables publics.

La compensation a donc pour effet d'éteindre tout ou partie de la dette fiscale du contribuable. C'est dans ce cadre que la Cellule Spéciale de Recouvrement des Arriérés, un des services de la Direction du Recouvrement, coordonne et suit les compensations depuis sa création en 2013. Le tableau suivant présente les réalisations de 2015, en matière de compensation :

Tableau 18 : ETAT RECAPITULATIF DES COMPENSATIONS DE L'ANNEE 2015

N°	DATE	NOM ou RAISON SOCIALE	NCC	NATURE D'IMPOTS									TOTAL
				ITS	TVA	BIC/BNC	TDNTIC	Taxe d'exploit° pétrole	Taxe promo culture	PATENTE	IRVM/IGR/IRC	AUTRES	
3	mars	CI-Telecom	6905658P	335 496 970	322 021 677		34 219 819		36 038 528			1 662 894 516	2 390 671 510
		CFAO TECHNOLOGIE	0305185A	463 047 712	882 280 397	269 278 000				41 195 748			1 655 801 857
S/TOTAL MARS 2015				798 544 682	1 204 302 074	269 278 000	34 219 819	0	36 038 528	41 195 748	0	1 662 894 516	4 046 473 367
	juin	CI-Telecom	6905658P		2 449 060 970							50 939 030	2 500 000 000
		CNRA	9903006F	375 066 678	176 159 863	12 641 492				29 722 137	2 651 532	103 758 298	700 000 000
		PETROCI	7602349S					22 599 552 232				2 250 000 000	24 849 552 232
		CIE	9004996S		1 659 140 387								1 659 140 387
S/TOTAL juin 2015				375 066 678	4 284 361 220	12 641 492	0	22 599 552 232	0	29 722 137	2 252 651 532	154 697 328	29 708 692 619
	juil	FER	0304966P	71 451 862		18 381 045					6 226 785		96 059 692
		ONEP	0815218H	150 000 000									150 000 000
S/TOTAL juillet 2015				221 451 862	0	18 381 045	0	0	0	0	6 226 785	0	246 059 692
	sept	CI-Telecom	6905658P	0	1 912 233 039	0	0	0	0	0	0	587 766 961	2 500 000 000
S/TOTAL sept 2015				0	1 912 233 039	0	0	0	0	0	0	587 766 961	2 500 000 000
	nov	CIE	9004996S	0	3 304 840 010								3 304 840 010
S/TOTAL nov 2015				0	3 304 840 010	0	0	0	0	0	0	0	3 304 840 010
	dec	CI-Telecom	6905658P		2 609 322 706								2 609 322 706
		PETROCI	7602349S			12 161 259 795		5 211 968 484			900 000 000		18 273 228 279
		ANADER	9509799T	973 739 362		98 278 991				78 837 089	37 397 083	13 392 471	1 201 644 996
		INPHB	9814533R	250 104 453									250 104 453
		SODEFOR	5013117C	200 000 000									200 000 000
		PRESTATAIRES DIVERS										602 528 145	602 528 145
S/TOTAL déc 2015				1 423 843 815	2 609 322 706	12 259 538 786	0	5 211 968 484	0	78 837 089	937 397 083	615 920 616	23 136 828 579
TOTAL AU 31 DECEMBRE 2015				2 818 907 037	13 315 059 049	12 559 839 323	34 219 819	27 811 520 716	36 038 528	149 754 974	3 196 275 400	3 021 279 421	62 942 894 267

2- Dépenses fiscales évaluées en 2015 : couts des exonérations fiscales en 2015

Les exonérations fiscales ont été relativement abondantes en 2015 par rapport aux résultats de la gestion budgétaire de l'année 2014. En effet, le coût des exonérations est estimé à 96,8 milliards en 2015. Ce montant n'intègre pas l'impact financier de la mesure d'abattement de 25% des droits acquittés, dans les délais, en matière d'impôts fonciers. Cette mesure a engendré un coût supplémentaire de 7,3 milliards.

Au total, l'Etat a consenti 104,1 milliards d'allègements fiscaux au titre de l'année 2015. En comparaison avec les résultats de 2014, ce montant est en hausse de 16,3 milliards, soit une progression de 18,5%.

Au titre des bénéficiaires, le nombre a globalement progressé de 25% passant de 86 850 en 2014 à 108 103 en 2015. Au niveau des entreprises, des exonérations fiscales ont été accordées à 7 783 contribuables en 2015 contre 7 131, soit 652 entreprises supplémentaires pour un coût global de 96,8 milliards. Pour les personnes physiques, qui ont essentiellement bénéficié de la mesure d'abattement de 25% en matière d'impôts fonciers, 100 320 contribuables ont été dénombrés en 2015 contre 79 449 en 2014, soit 20 871 bénéficiaires supplémentaires.

❖ Coûts fiscaux 2015 par nature d'impôts

Graphique 4: Structure des coûts fiscaux

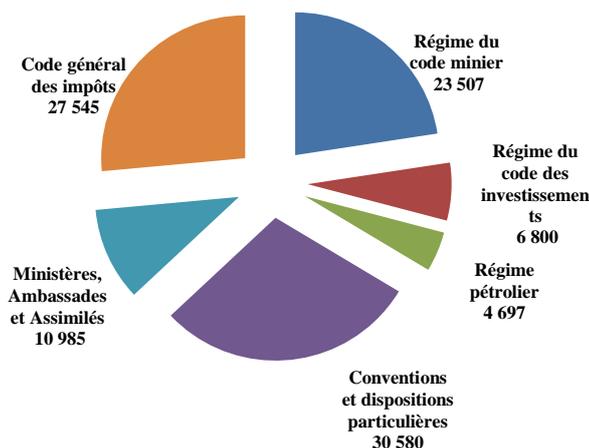


L'examen des coûts fiscaux par nature d'impôts fait apparaître une nette prépondérance des exonérations en matière de TVA (74%). Elle est suivie de l'impôt BIC/BNC (13%), des impôts fonciers (7%) et de la patente (5%).

En rapport avec les résultats de l'année 2014, la hausse globale de 18,5% observée est essentiellement imputable aux exonérations liées aux natures d'impôts précitées.

❖ Coûts fiscaux 2015 par régime d'exonération

Graphique 5: Représentation des coûts par régime d'exonération



L'analyse des coûts fiscaux par régime d'exonération met en évidence les sources qui génèrent les coûts les plus importants.

En général, les dispositions les plus coûteuses proviennent principalement des régimes des conventions et dispositions particulières avec l'Etat, des dispositions du CGI et du code minier. En 2015, ces trois régimes ont occasionné 78% des coûts fiscaux, contre 68% en 2014.

De 2014 à 2015, les coûts fiscaux ont connu des évolutions différentes selon le régime d'exonération. Toutefois, les croissances les plus importantes sont relevées au niveau des trois régimes précédemment cités. Par contre, le niveau des exonérations issues du code des investissements a connu une baisse significative de près de 8,8 milliards (-56%).

❖ Coûts fiscaux 2015 par secteur d'activités

L'analyse par **secteur d'activités** permet d'identifier les secteurs d'activités qui tirent profit des avantages fiscaux. Les principaux secteurs bénéficiaires sont les suivants :

- **les services**, avec des dépenses fiscales estimées à 40,7 milliards (39,1%) profitent notamment des conventions particulières avec l'Etat et des dispositions du Code général des Impôts (CGI);
- **l'industrie**, avec des coûts fiscaux de 35,1 milliards (33,7%) provenant essentiellement des avantages accordés dans le cadre du développement des industries minières et pétrolières, de l'incitation à l'investissement et également de quelques exonérations issues du droit commun ;
- **les ménages / personnes physiques** ont profité des mesures de réductions de 25% des droits en matière d'impôts fonciers (7,3 milliards) et de l'IGR (238 millions) ;
- **les BTP**, avec des dépenses fiscales chiffrées à 6,7 milliards (6,4%) composées essentiellement d'exonérations de TVA accordées dans le cadre de conventions particulières avec l'Etat et de dispositions diverses ;
- **l'administration** profitant essentiellement d'exonération de TVA portant sur les dons destinés aux œuvres sociales et les projets gouvernementaux avec un montant global estimé à 6,04 milliards (5,8%) ;

- **le commerce**, qui a bénéficié d'avantages fiscaux estimés à 5,1 milliards (4,9%), issus des mesures d'incitation à l'investissement et des mesures de faveur accordés à des unités commerciales de la grande distribution nouvellement implantées ou en phase de développement et aux adhérents CGA en matière de TVA, d'impôt BIC, de patente et d'impôt synthétique ;
- **l'agriculture**, avec une dépense fiscale de 3 milliards (3,2%) constituée d'exonérations en matière d'impôt BIC et de la contribution des patentes relevant du droit commun, en faveur des coopératives agricoles.

❖ **Coûts fiscaux 2015 par bénéficiaires**

Au titre des **personnes bénéficiaires**, les plus importantes dépenses fiscales ont été essentiellement relevées au niveau :

- des entreprises privées en général avec 74,6 milliards (72%) dont :
 - les entreprises minières avec 22,7 milliards (21,8%);
 - les entreprises du secteur de l'énergie avec 13,5 milliards (13%) d'exonérations de TVA accordées dans le cadre de conventions avec l'Etat ;
 - les entreprises pétrolières avec 5,3 milliards (5,1%).
- les coopératives agricoles bénéficiant d'exonérations en matière d'impôt BIC/BNC et de patente pour un montant de 2,8 milliards (2,7%) ;
- les nouvelles entreprises et entreprises réimplantées en zones ex CNO avec des allègements fiscaux évalués à 2,9milliards (3,05%) ;
- des ménages, à hauteur de 7,5 milliards (7,2%) ;
- des sociétés d'Etat et organismes publics qui totalisent 6,3 milliards (6,1%) d'exonérations fiscales ;
- des ONG et organismes internationaux qui ont profité de 2,3 milliards (2,2%) ;
- des institutions de l'Etat (Ministères, députés) avec une dépense fiscale de 2,4 milliards (2,3%).

❖ **Coûts fiscaux 2015 par objectifs**

Au titre des objectifs, les exonérations fiscales ont été principalement motivées par les objectifs de développement économique avec 74,6 milliards des dépenses fiscales (71,7%) destinés notamment à :

- soutenir le développement sectoriel (mine, pétrole, énergie) avec 43,2 milliards ;
- soutenir directement les entreprises privées à hauteur de 19 milliards ;
- inciter à l'investissement et au réinvestissement avec 7,4 milliards ;
- faciliter la fiscalisation du secteur informel avec 1,7 milliards ;
- accompagner la politique de relance économique post crise avec 1,6 milliards ; Il s'agit particulièrement de dispositions pour alléger la charge fiscale des entreprises créées, réimplantées ou rouvertes avant le 31 décembre 2012 dans les ex zones CNO.

Au plan social, les coûts fiscaux enregistrés s'élèvent à 18,2 milliards (17,5%) et visent particulièrement à :

- faciliter (encourager) la réalisation d'œuvres à caractère social et humanitaire à travers l'exonération de TVA au profit des ONG nationales et internationales ainsi que de certaines entreprises pour une dépense fiscale de 7,9 milliards (7,8%) ;
- soutenir le pouvoir d'achat des ménages en leur accordant des abattements de 25% au niveau de l'impôt foncier et des réductions en matière d'IGR, pour une dépense fiscale de 7,5 milliards (7,2%) ;
- soutenir le secteur de l'éducation, de la formation et la politique de l'emploi et de la lutte contre le chômage avec une dépense fiscale de 2,7 milliards (2,6%).

Enfin, en vue de soutenir les institutions de l'Etat, des exonérations de TVA ont été accordées à certaines structures publiques et parapubliques. Le coût de ces exonérations est estimé à 3,6 milliards (3,4%).

C- ANALYSE DES ARRIERES DE RECETTES

De l'analyse des données sur le recouvrement des arriérés au titre de l'année 2015, les observations suivantes peuvent être faites :

- sur un stock d'arriérés au 31/12/2014 et antérieurs de **24 942 149 791 FCFA**, le total des recouvrements (de Janvier à Décembre 2015) s'élève à **16 672 047 129 FCFA** soit un taux de recouvrement de **67%**. Ce taux bien qu'acceptable aurait été plus élevé si les recouvrements en BIC/BNC, AIRSI/ASDI, Taxe d'Abattage et Foncier n'étaient pas en deçà des **50%**.
- le total des Prises En Charge (PEC) en 2015 s'élève à **78 457 766 984 F CFA**. Il a été recouvré un montant total de **63 215 113 405 FCFA**, soit un taux de recouvrement de **81%**. Ce taux montre combien les receveurs ont fourni des efforts pour recouvrer le maximum des PEC 2015. En dehors de la Patente et Taxes d'Assurance et de Publicité, les PEC dans les autres natures d'impôts avoisinent les **74** voire **100%**.
- sur l'ensemble des arriérés au titre de l'année 2015 (stock au 31/12/2014 et antérieurs et PEC 2015) d'un montant total de **103 399 916 775 FCFA**, les montants recouverts s'élèvent à **79 887 160 534 FCFA** soit un taux de recouvrement de **77%**. Loin de se satisfaire de ce taux, acceptable, il a été demandé aux receveurs de l'améliorer par le recouvrement des natures d'impôts à faible taux de recouvrement tels que la Patente, les Taxes d'Assurance et de Publicité, la Taxe d'Abattage et même de CRN/CSC.
- au total le stock d'arriérés à fin décembre 2015 est de **23 512 756 214 FCFA**.

D- CONTRIBUTION DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES AUX RECETTES DE LA DGI EN 2015

1- Présentation de la Direction des grandes Entreprises(DGE)

La Direction des Grandes Entreprises est un centre des impôts chargé de la gestion des grandes entreprises, c'est-à-dire celles réalisant un chiffre d'affaires annuel d'au moins 4 milliards. En plus du cabinet du Directeur des Grandes Entreprises, la DGE est organisée en quatre sous directions correspondant aux principaux secteurs d'activités : sous-direction des activités commerciales, sous-

direction des services, sous-direction des activités industrielles et la sous-direction des activités pétrolières. La DGE assure à elle seule plus de 80% des recettes de la DGI.

2- Travaux de gestion d'assiette

Les travaux d'assiette portent sur la gestion des dossiers, les contrôles et l'instruction des demandes de remboursement de crédit d'impôt et des attestations d'exonération de TVA.

a- Gestion des dossiers

L'assainissement du fichier des contribuables ainsi que le rangement des déclarations mis en œuvre depuis 2014 se sont poursuivis au cours de l'année 2015. La direction des grandes entreprises a enregistré neuf (09) nouveaux contribuables, cinq (05) cessations, trente-sept (37) transferts entrant et trente-huit (38) transferts sortant. Ce mouvement porte le nombre de contribuables inscrits au fichier à sept-cent-quarante-trois (743) contribuables dont sept-cent-quarante (740) contribuables fonctionnels et trois (03) non fonctionnels. (cf. Tableaux II)

A l'analyse, le fichier global de la DGE a connu une évolution comparativement à l'année 2014. Ainsi, de sept-cent-quarante et un (741) en 2014, le nombre de contribuables est passé à sept-cent-quarante-trois (743) en 2015.

b- Travaux de Contrôles

La DGE est compétente pour effectuer les contrôles sur pièces et les contrôles ponctuels sur place. Ces travaux de contrôle ont connu dans l'ensemble une nette amélioration par rapport à l'année précédente aussi bien au niveau des contrôles sur pièces que des contrôles sur place, en termes de nombre de contrôles réalisés.

- **Contrôles sur pièces**

En 2015, les contrôles engagés ont abouti à cent quinze (115) notifications provisoires pour un montant global de **23 676 525 140 FCFA** et quatre-vingt-quatre (84) notifications définitives d'un montant total de **12 755 118 659 FCFA**.

Cent dix (110) notifications ont été liquidées pour **12 338 703 809 FCFA** sur lesquels un montant de **1 454 828 261 F CFA** a été recouvré par anticipation au niveau des services d'assiette.

Au titre des liquidations des pénalités, les montants se chiffrent à **4 700 878 527 FCFA en 2015, contre 462 520 585 FCFA en 2014**, soit une progression de **916 %**.

- **Brigade de contrôle ponctuel sur place**

Au cours de l'année, **vingt-six (26)** dossiers ont fait l'objet de notification provisoire, pour un montant cumulé de **33 506 817 787 FCFA** en droits simples, pénalités et amendes fiscales. Au titre des notifications définitives, vingt-deux (22) dossiers ont été conclus, pour un montant cumulé de **17 342 010 865 FCA**.

Le montant des recouvrements issus des liquidations suite aux contrôles ponctuels au cours de l'année 2015 s'élève à **845 236 038 FCFA**.

En matière de TVA, les liquidations des notifications en droits simples se chiffrent à **3 879 029 648 FCFA** en 2015 contre **247 676 694 F CFA** en 2014, soit une évolution de **1 466 %**.

En ce qui concerne les pénalités, les montants se chiffrent à **2 562 471 065 FCFA** en 2015, contre **95 287 173 FCFA** en 2014, soit une progression de **2 589 %**.

- **Brigade Spéciale de Contrôle TVA**

En 2015, **dix-sept (17)** dossiers ont fait l'objet de notifications provisoires, pour un montant cumulé de **7 182 427 826 FCFA** en droits simples, pénalités et amendes fiscales.

Quatorze (14) dossiers ont été conclus, pour un montant cumulé de **3 176 994 480 FCFA**.

Le montant des recouvrements issus des notifications liquidées au cours de l'année 2015 s'élève à **1 372 635 694 FCFA**.

En matière de TVA les liquidations des notifications endroits simples se chiffrent à **600 180 951 FCFA** en 2015 contre **214 260 226 FCFA en 2014**, soit une évolution de **180 %**.

- **Brigade Spéciale de Contrôle de Crédit de TVA**

Au cours de l'année 2015, **vingt (20)** dossiers ont fait l'objet de notifications provisoires, pour un montant cumulé de **2 487 531 519 FCFA** en droits simples, pénalités et amendes fiscales.

Au titre des notifications définitives, **vingt-sept (27)** dossiers ont été conclus, pour un montant cumulé de **1 191 969 696 FCFA**.

Le montant des recouvrements issus des notifications liquidées 2015 s'élève à **637 490 645 FCFA**.

En matière de TVA, les liquidations des notifications en droits simples se chiffrent à **700 372 161 FCFA** en 2015 contre **1 128 635 355 FCFA en 2014**, soit une baisse de **38%**.

Au titre des liquidations des pénalités, les montants se chiffrent à **277 750 626 FCFA** en 2015 contre **683 756 172 F CFA** en 2014, soit une baisse de **59%**.

c- Instruction des demandes d'exonérations et de remboursements de crédits d'impôts

La DGE a reçu en 2015 cent quatre-vingt-six (186) demandes de remboursement pour un montant total de **39 079 406 123 FCFA**. A cela s'ajoute le stock antérieur de dossiers de 2014, estimé à vingt-six (26) dossiers d'un montant de **2 362 361 164 FCFA**, ce qui porte le nombre total de demandes reçues en 2015 à deux cent douze (212) pour un montant global de **41.441 767 287 FCFA**.

Sur cet ensemble, deux cent onze (211) demandes de remboursement de crédit de TVA ont été traitées pour un montant total admis en remboursement de **40.131 332 594 FCFA**. Dix-sept (17) dossiers sont restés en cours d'instruction en fin décembre 2015 pour un montant total de **1 087 991 974 FCFA**. Par rapport au nombre de dossiers reçus (212) et au nombre de dossiers traités (211), il se dégage un taux de traitement de **99,5 %**.

En ce qui concerne les demandes d'attestations d'exonération, huit mille trois cent vingt-sept (8 327) demandes d'exonérations d'un montant total de **18.649.044.091 FCFA** ont été reçues par la DGE au cours de l'année 2015, auxquelles s'ajoute le stock antérieur de douze mille soixante-dix (12 070) soit un total de 20 397 dossiers pour un montant global de **40 301 795 741 FCFA**.

Trois mille deux cent vingt-huit (3 228) demandes d'exonération ont été accordées pour un montant de **12.566.126.232 FCFA** et deux cent trente-sept (237) demandes d'un montant total de **236.828.038 FCFA** ont fait l'objet de rejet. Par rapport au nombre total de dossiers reçus (20 397) et au nombre de dossiers traités (3 463), il se dégage un taux de traitement de **16.98%**.

3- Recouvrement des recettes publiques par la DGE

Par rapport à l'objectif initial de 1 024,469 milliards, les dépôts cash se sont élevés à 961,803 milliards, au 31/12/2015 ; il s'est ainsi dégagé une moins-value brute de 62,666 milliards, ce qui correspond à un taux de réalisation de 94%.

Cependant, en tenant compte des autres recettes (compensations, transferts, virements et chèques trésor) qui s'élèvent à 74,489 milliards, la Recette des Grandes Entreprises a réalisé 1 036,239 milliards.

Si l'on retranche de ce montant, les régularisations qui s'élèvent à 6,239 milliards, les réalisations nettes sont de 1 030,054 milliards, soit une plus-value de 5,585 milliards. Le taux de réalisation passe alors à 101%. Ce taux de recouvrement est en hausse de 14% par rapport à celui de l'année 2014.

E- BILAN DES CENTRES DES MOYENNES ENTREPRISES (CME)

1- Objectifs de la création des Centres des Moyennes Entreprises

Dans le cadre de la segmentation des contribuables, les CME ont été créés en 2014 pour gérer les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 500 millions et 3 milliards de francs CFA.

Les objectifs spécifiques de la création des CME sont entre autres :

- assurer un meilleur suivi dans la gestion des contribuables des moyennes entreprises ;
- optimiser le recouvrement des impôts et taxes de ces entreprises ;
- améliorer le taux de couverture du contrôle fiscal des moyennes entreprises ;

Le bilan des CME est ainsi présenté à travers les travaux d'assiette et de recouvrement.

2- Bilan des travaux d'assiette

a- Fichier des contribuables

Tableau 19 : Le fichier des contribuables

REGIME	NBRE DE DOSSIERS	MOUVEMENTS DU FICHIER				TOTAL
		ENTREES DANS LE FICHIER		SORTIES DU FICHIER		
		CREATIONS	TRANSFERTS	CESSATIONS	TRANSFERTS	
RNI	1081	8	121	7	91	1112
TOTAL	1081	8	121	7	91	1112

Sources : Rapports d'activité CME Abidjan Sud et CME Abidjan Nord

b- Gestion des déclarations

La création des CME, doté de services spécifiquement dédiés à la gestion des contribuables a permis d'améliorer la surveillance des obligations déclaratives, notamment en matière de TVA. Le taux de déclarants annuels pour les deux CME est au-dessus de 80%. Quant au taux de contributeurs effectifs, il se situe de façon globale au tour de 70% en 2015 et les déclarations débitrices de TVA sont nettement supérieures aux déclarations créditrices, comme le témoigne le cas du CME Abidjan Sud, retracé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 20 : déclarations de TVA au CME Abidjan Sud

	Déclarations Débitrices		Déclaration Créditrices	
	Nombre	Montants	Nombre	Montants
Divers Impôts et Taxes	18 483	60 107 113 933	146	7 349 249 306

En matière de **déclarations créditrices**, le niveau des crédits de TVA a diminué de moitié, passant de **12 801 135 723** en 2014 à **7 349 249 306 FCFA** en 2015.

c- Exercice du contrôle fiscal dans les CME

Les travaux de contrôle, sous leurs différentes formes, se sont intensifiés en 2015, avec des résultats satisfaisants. Ces résultats découlent des stratégies mises en place par les services, pour une meilleure gestion des contribuables, notamment :

- l'établissement d'indicateurs de surveillance des obligations déclaratives (déclarations spontanées, défaut ou retard de déclaration, déclaration débitrices sans paiement ou à paiement partiel, déclaration néant, etc.) ;
- le suivi des comptes débiteurs et les relances des contribuables défaillants ;
- l'élaboration de programmes de contrôle ciblés basés sur des facteurs de risques ;
- la fixation d'objectifs aux agents de contrôle avec obligation de résultat.

La conjugaison de toutes ces actions a permis de conclure un total de 470 affaires pour un montant total de 43 739 151 001, dont les détails sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 21 : Synthèse des contrôles fiscaux en 2015

Type de contrôles	Nombre de dossiers contrôlés	Montant des droits simples	Montants des pénalités	Total
Taxation d'office	200	3 878 270 666	1 816 076 116	5 694 346 782
Contrôles sur pièces	85	7 375 727 712	4 568 124 744	11 943 852 456
Contrôles sur place	185	15 709 923 745	10 391 028 018	26 100 951 763
Total	470	26 963 922 123	16 775 228 878	43 739 151 001

3- Bilan des travaux de recouvrement

Les recouvrements issus des travaux de contrôle sont très encourageants. En effet, sur des objectifs cumulés de 11 587 790 000 pour les deux CME, les deux CME ont recouvré 123 594 429 129, soit un taux de réalisation de 107%.

Tableau 22 : Synthèse des recouvrements des CME

	Objectifs	Réalisations	Ecart	Taux de réalisation
CME Abidjan Sud	53 362 100 000	65 116 429 129	11 554 329 129	121,5%
CME Abidjan Sud	62 225 590 000	58 478 000 000	-3 747 590 000	93,97%
TOTAL	115 587 790 000	123 594 429 129	7 806 739 129	107%

Source : Rapport d'activité CME Abidjan Sud et CME Abidjan Nord

F- CONTROLE FISCAL ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE

1- 2015, année du contrôle fiscal

Dans un système déclaratif, le contrôle fiscal joue un rôle important dans la lutte contre la fraude. Non seulement il permet de faire respecter la discipline fiscale et de procéder au rappel des suppléments de droits éludés, mais également, il est facteur de régulation du principe de l'égalité de tous devant l'impôt. C'est dans ce cadre que l'année 2015 a été décrétée par la DGI « **année du contrôle fiscal** ».

Cela s'est traduit par la réorganisation et le renforcement des services en charge du contrôle (création de brigades nationales de contrôle au niveau de la DEVF, renforcement du nombre des agents vérificateurs). Ainsi, en 2015, 22 services dédiés au contrôle fiscal ont été créés. Ces actions ont permis d'améliorer les indicateurs de gestion et les résultats relatifs au contrôle fiscal.

Les actions du contrôle fiscal peuvent être appréciées à travers plusieurs axes, notamment l'élaboration des programmes de contrôle, l'effectif des vérificateurs, les taux d'engagement et d'achèvement des dossiers, la performance des services, le rendement des agents par service de contrôle et les recours contentieux.

2- Etat de la mise à disposition des programmes de contrôle fiscal 2015

Le processus mis en place prévoit la communication, la validation et la mise à disposition des programmes de contrôle aux services dès le début de l'année. En ce qui concerne l'année 2015, les programmes de contrôle ont été mis à la disposition des services selon le calendrier ci-après :

Tableau 23 : Calendrier de mise à disposition des programmes de contrôle 2015 par service

	Dossiers inscrits au programme et validés dès le 1 ^{er} trimestre 2015		Dossiers définitivement inscrits au programme pour l'année 2015		Dossiers inscrits au programme de la DGE et des CME et contrôlés par la DEVF en 2015
	Nombre	Date de mise à disposition	Nombre	Date de mise à disposition	
DR (hors CME)	2 951	13 mars 2015	2 951	13 mars 2015	- 2
CME Abidjan Nord	147	20 mars 2015	147	20 mars 2015	- 62
CME Abidjan Sud	200	20 mars 2015	200	20 mars 2015	- 60
DGE	86	17 mars 2015	86	20 mars 2015	- 49
DEVF	292	janvier 2015	640	13 août 2015	+ 116

- ❖ Les dossiers validés (292) au programme de la DEVF dès le premier trimestre 2015 sont constitués du stock des dossiers inscrits au programme 2014 et qui n'ont pas été contrôlés au cours de cette année. Ces dossiers ont donc été reconduits pour le programme 2015.
- ❖ 116 contrôles ont été engagés par la DEVF en dehors de son programme validé, alors même que ces dossiers figuraient déjà au programme de contrôle de la DGE et des CME.

3- Résultats de l'activité de contrôle fiscal au cours de l'année 2015

Les performances du contrôle fiscal en 2015 sont présentées selon les indicateurs suivants :

- le taux de couverture du fichier des contribuables par service ;
- le taux d'engagement des dossiers inscrits au programme de contrôle et d'achèvement des dossiers engagés ;
- le rendement moyen du contrôle par agent et par service ;
- le rendement moyen du contrôle par dossier (montants définitivement notifiés, montants recouvrés, etc.).

Couverture du fichier des contribuables par service

Tableau 24 : Taux de couverture du fichier par service

	Nombre de contribuables	Dossiers engagés	Taux de couverture
DR (Hors CME)	77 895	1 235	2%
CME Abidjan Nord	608	190	31%
CME Abidjan Sud	568	214	38%
DGE	720	165	23%
DEVF		314	
TOTAL	79 791	2 118	3%

- ❖ Taux global de couverture du fichier des contribuables de la DGI : **3%** en 2015 contre **2%** en 2014 (l'objectif global de la DGI est de **33%**).
- ❖ CME Abidjan Sud : **38%** en 2015 contre **5%** en 2014.
- ❖ CME Abidjan Nord : **31%** en 2015 contre **4%** en 2014.
- ❖ DGE : **23%** en 2015 contre **18%** en 2014.
- ❖ Directions Régionales (hors CME) : **2%** en 2015 contre **1%** en 2014.

N.B. : pour l'année 2014, les CME ont débuté le contrôle à partir du 4^{ème} trimestre.

a- Niveau d'engagement et d'achèvement des contrôles fiscaux

Le taux moyen d'engagement des dossiers inscrits aux programmes de contrôle (tous services et types de contrôle confondus) est de **50%** en 2015 contre **38%** en 2014.

Seulement la moitié des dossiers inscrits aux programmes a été contrôlée. Cette situation pose la question de l'adéquation entre les programmes de contrôles élaborés et les capacités réelles des services à exécuter lesdits programmes.

Par contre, le taux moyen d'achèvement des contrôles ayant déjà fait l'objet d'une notification définitive avoisine les **80%** ; ce qui apparaît satisfaisant.

b- Rendement des contrôles fiscaux

Avec l'extension du champ de compétence de la DG à tous les types de contrôle et la création des CME qui sont parvenus à une bonne maîtrise de la gestion des risques de défaillance déclarative, le contrôle fiscal s'est nettement amélioré en 2015, comme l'illustre les tableaux ci-dessous.

Tableau 25 : Taux d'engagement et d'achèvement des contrôles

Ce taux permet de mesurer la célérité dans l'achèvement des dossiers par le rapport entre les dossiers conclus et les dossiers engagés.

Montants en millions de FCFA

		Doss. Program.	Doss. Engagés	Taux d'engagt moyens de dossiers	Notif définitives	Taux d'achèvement par service
DR (hors CME)	CSP	2 951	1 235	42%	1 066	86%
CME Abidjan Nord	CSP	147	48	33%	40	83%
	CP	147	142	97%	64	45%
	TOTAL	294	190	65%	104	55%
CME Abidjan Sud	CSP	100	44	44%	33	75%
	CP	200	170	85%	123	72%
	TOTAL	300	214	71%	156	73%
DEVF	VG				226	
	CP				4	
	VASFÉ				7	
	CI				135	
	CSP				0	
	TOTAL 1	640	427	67%	372	87%
DGE	CSP	142	66	46%	24	36%
	CP	86	69	80%	42	61%
	Contrôle crédit de TVA	36	30	83%	27	90%
	TOTAL	264	165	63%	93	56%
TOTAL		4 449	2 231	50%	1 791	80%

Tableau 26 : Rendement des contrôles sur pièces par service

Montants en millions de FCFA

	Doss. Program	Doss. Engag.	Effectif s dédiés	Notifications provisoires				Notifications définitives				Montants recouvrés		
				Nbre	Droits simples	Pén.	TOTAL	Nbre	Droits simples	Pén.	TOTAL	Droits simples	Pén.	TOTAL
DR (hors CME)	2 951	1235	103	1 235	21 431	11 755	33 185	1 066	7 618	4 719	12 338	2 915	804	3 718
CME Abidjan Nord	147	48	3	48	6 380	3 296	9 676	40	1 716	883	2 600	1 104	164	1 268
CME Abidjan Sud	100	44	5	44	4 028	2 712	6 739	33	4 856	3 153	8 009	425	146	571
DEVF	-	-	1	6	1 462	755	2 217	0	0	0	0	0	0	0
DGE	142	66	5	18	16 126	7 997	24 123	24	6 798	4 764	11 562	219	85	304
TOTAL	3 340	1 393	117	1 351	49 427	26 514	75 941	1 163	20 989	13 520	34 509	4 662	1 199	5 861

❖ Montant provisoirement notifié : **49,4 milliards**

❖ Montant définitivement notifié : **21,0 milliards**

❖ Montant recouvré : **4,7 milliards**, soit un taux de recouvrement de **22%**

❖ Les Directions Régionales ont recouvré **3,72 milliards**, soit **63%** du recouvrement total de la DGI en matière de contrôle

Tableau 27 : Rendement des contrôles ponctuels par service

Montants en millions de FCFA

	Doss. Program.	Doss. Engagés	Effectifs dédiés	Notifications provisoires			Notifications définitives				Montants recouvrés			
				Nbre	Droits simples	Pénalités	TOTAL	Nbre	Droits simples	Pénalités	TOTAL	Droits simples	Pénalités	TOTAL
CME Abidjan Nord	147	142	17	62	10 580,2	6 322,9	16 903,1	64	8 516,4	5 937,6	14 454,0	4 175,0	366,0	4 541,0
CME Abidjan Sud	200	170	20	112	12 498,9	8 044,6	20 543,4	123	7 193,5	4 453,4	11 647,0	2 347,6	224,4	2 572,1
DEVF	-	-	-	4	168,0	219,7	387,7	4	129,1	154,0	283,1	-	-	-
DGE	86	69	5	56	33 594,0	22 526,0	56 120,0	42	13 403,0	8 451,0	21 854,0	11 776,6	1 429,1	13 205,7
TOTAL	433	381	42	234	56 841	37 113	93 954	233	29 242	18 996	48 238	18 299	2 020	20 319

- ❖ Le CME Nord a recouvré **4,2 milliards** en droits simples et le CME Abidjan Sud **2,3 milliards**
- ❖ La DGE a recouvré **11,8 milliards, soit au plus 64%** du recouvrement global des contrôles ponctuels de la DGI
- ❖

Tableau 28 : Rendement des autres types de contrôles (VG, VASFE, CI, Crédits de TVA)

Montants en millions de FCFA

	Doss. Program.	Doss. Engag.	Effectifs dediés	Notifications provisoires			Notifications définitives				Montants recouvrés			
				Nbre	Droits simples	Pénalités	TOTAL	Nbre	Droits simples	Pénalités	TOTAL	Droits simples	Pénalités	TOTAL
VG	-	-	-	308	137 445,0	77 288,0	214 733,0	226	47 358,4	22 496,8	69 855,2	-	-	-
VASFE	-	-	-	8	228,9	104,3	333,2	7	113,9	44,1	158,0	-	-	-
CI	-	-	-	101	53 572,6	26 149,8	79 722,4	135	21 016,6	9 132,8	30 149,4	-	-	-
Crédits de TVA	36	30	10	27	2 334	1 556	3 890	27	952	528	1 480	668,3	122,2	790,5
TOTAL	-	-	-	444	193 580,5	105 098,1	298 678,6	372	69 440,9	32 201,7	101 642,6	668,3	122,2	790,5

La DEVF a globalement recouvré **30,9 mds** en droits simples pour l'ensemble des contrôles.

Tableau 29 : Rendement moyen des contrôles fiscaux par service

Montants en millions de FCFA

		Effectifs dédiés	Notifications définitives		Droits simples recouvrés	Nbre moyen de dossiers conclus par agent	Montant moyen notifié par agent	Montant moyen notifié par dossier conclu	Montant moyen recouvré par agent	Montant moyen recouvré par dossier conclu
			Nbre	Montants						
DR (Hors CME)	CSP	103	1 066	7 618,3	2 914,5	10	74,0	7,1	28,3	2,7
CME Abidjan Nord	CSP	3	40	1 716,4	1 103,8	13	572,1	42,9	367,9	27,6
	CP	17	64	8 516,4	4 175,0	4	501,0	133,1	245,6	65,2
	TOTAL	20	104	10 232,8	5 278,8	5	511,6	98,4	263,9	50,8
CME Abidjan Sud	CSP	5	33	4 856,4	425,1	7	971,3	147,2	85,0	12,9
	CP	20	123	7 193,5	2 347,6	6	359,7	58,5	117,4	19,1
	TOTAL	25	156	12 050,0	2 772,7	6	482,0	77,2	110,9	17,8
DEVF	VG		226	47 358,4				209,6		
	CP		4	129,1				32,3		
	VASFÉ		7	113,9				16,3		
	CI		135	21 016,6				155,7		
	CSP		0	0,0						
	TOTAL	80	372	68 618,0	30 906,0	5	857,7	184,5	386,3	83,1
DGE	CSP	5	24	6 798,0	218,5	5	1 359,6	283,3	43,7	9,1
	CP	5	42	13 403,0	11 776,6	8	2 680,6	319,1	2 355,3	280,4
	Contrôle crédit de TVA	10	27	952,0	668,3	3	95,2	35,3	66,8	24,8
	TOTAL	20	93	21 153,0	12 663,5	5	1 057,7	227,5	633,2	136,2
TOTAL		248	1 791	119 672,1	54 535,5	7	482,5	66,8	219,9	30,4

❖ Contrôles sur pièces :

➤ recouvrement moyen par agent :

- DR (hors CME) : **28,3 millions**
- CME Nord : **367,9 millions** francs contre **85,0 millions** pour le CME Sud, soit plus du double ;
- DGE : **43,7 milliards**

➤ recouvrement moyen par dossier :

- DR (hors CME) : **2,7 millions**
- CME Nord : **27,6 millions francs** contre 12,9 millions pour le CME Sud, soit plus du double
- DGE : 9,1 milliards

❖ Contrôles ponctuels :

➤ recouvrement moyen par agent :

- CME Nord : **245 millions** de francs contre **117 millions** pour le CME Sud, soit plus du double ;
- DGE est de **2,4 milliards**

➤ recouvrement moyen par dossier :

- CME Nord : **65,2 millions** contre **19,1 millions** pour le CME Sud
- DGE : **280,3 millions**

❖ Ensemble des contrôles

➤ recouvrement moyen par service :

- DR (hors CME) : **5%** du recouvrement global DGI des contrôles
- CME Nord : **10%**
- CME Sud : **5%**
- DGE : **23%**
- DEVF : **57%**

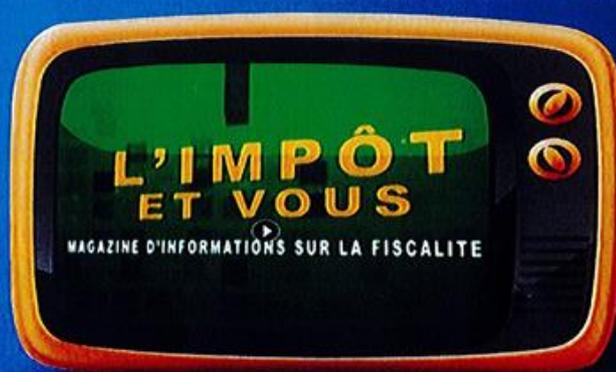
Les résultats ci-dessus montrent un début de dynamisme des contrôles fiscaux en 2015 en termes d'amélioration de la programmation des dossiers à contrôler selon des profils de risques identifiés, d'évolution du nombre et du rendement des contrôles fiscaux effectués, comparativement à l'année 2014.

Dans cet ensemble, les CME se sont particulièrement distingués par leurs performances.



SUIVEZ L'ÉMISSION

L'IMPÔT ET VOUS



Le magazine d'informations de la Direction Générale des Impôts

**TOUS LES LUNDIS SUR LA RTI
APRÈS LE JOURNAL DE 20 h**



RADIO TÉLÉVISION INTERCOMMUNALE

III. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE LA DGI EN 2015



- ❖ AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC FISCAL ET PROMOTION DU CIVISME FISCAL
- ❖ PERFORMANCES TECHNIQUES

DOCTRINE FISCALE

Notes de portée générale
Commentaires d'annexes fiscales



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Édition 2011

20 000 F CFA

DOCTRINE FISCALE

Disponible à la
Direction générale
des Impôts Tour E,
11^{ème} étage, porte 49

A- AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC FISCAL

La performance de la DGI est appréciée par des indicateurs sur les principaux processus de ses missions, dans le cadre du SMQ : gestion, assiette, recouvrement et contrôle.

1- Présentation des processus évalués

Les indicateurs pris en compte portent sur les cinq (5) processus suivants :

- engagement des services ;
- délivrance des actes et assister techniquement des tiers ;
- mise à jour et archivage ;
- réalisation des travaux d'assiette ;
- recouvrement de l'impôt.

2- Résultats

Des efforts ont été enregistrés en matière d'engagements de service, particulièrement en ce qui concerne l'assiduité, le traitement diligent des actes et le classement des dossiers.

A contrario, en matière d'assiette, les actions de lutte contre la fraude ont été insuffisantes. Il en est de même pour les travaux de cadastre.

Le tableau qui suit, présente les niveaux de performance des différents indicateurs 2015. Il rappelle aussi les résultats de 2014.

Tableau 30 : Evolution des indicateurs SMQ en 2014 et 2015 par trimestre

Indicateurs	Seuils atteints (% de services) en 2014				Seuils atteints (% de services) en 2015			
	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4 2015
En matière d'engagement des services								
Taux de présence des agents dans les services aux horaires de travail (<i>Seuil</i> ≥ 95%)	91%	90%	92%	93%	91%	86%	92%	91%
Taux de traitement des documents administratifs dans les délais (<i>Seuil</i> ≥ 95%)	82%	80%	87%	85%	91%	86%	67%	84%
Taux de réponses écrites fournies dans les délais (<i>Seuil</i> ≥ 95%)	66%	62%	68%	76%	79%	67%	67%	65%
Taux de satisfaction des contribuables en matière d'accueil (<i>Seuil</i> ≥ 95%)	24%	30%	42%	40%	34%	29%	25%	30%
En matière de délivrance d'actes fonciers (Proportion des services ayant atteint les seuils de performance (CPF-PR4-7;13 ENR PR-5))								
Taux de traitements des demandes d'immatriculation effectués dans les délais	100%	25%	-	100%	-	25%	0%	100%
Taux de traitements des demandes de publication de droits réels effectués dans les délais	50%	50%	-	100%	-	100%	100%	0%
Taux de traitements des demandes de morcellement/fusion effectués dans les délais	100%	75%	-	100%	-	50%	100%	100%

Indicateurs	Seuils atteints (% de services) en 2014				Seuils atteints (% de services) en 2015			
	T 1	T2	T 3	T 4	T 1	T2	T 3	T4 2015
Taux de traitements des demandes d'états des droits réels effectués dans les délais	100%	75%	-	100%	-	75%	100%	100%
Taux des traitements des demandes de certificats de propriétés foncières effectués dans les délais	50%	50%	-	100%	-	100%	100%	100%
Taux de demandes traitées dans les délais de certificat d'acquit de droit	100%	-	-	-	-	-	-	-
En matière de travaux cadastraux (Proportion des services ayant atteint les seuils de performance (CAD-PR8-PR9))								
Taux de demandes de plans traitées dans les délais	100%	100%	100%	100%	-	60%	100%	66,70%
Taux de dossiers d'immatriculation traités après bornage dans les délais	-	-	-	50%	-	20%	33%	33,30%
Taux de dossiers d'immatriculation traités avant bornage dans les délais	60%	60%	50%	50%	-	80%	67%	66,70%
Taux de dossiers de morcellement et de fusion traités après bornage dans les délais	20%	40%	-	75%	-	60%	67%	66,70%
Taux de dossiers de morcellement et de fusion traités avant bornage dans les délais	100%	100%	100%	100%	-	100%	67%	100,00%
Réaliser les travaux d'assiette (Proportion des services ayant atteint les seuils de performance (CHF-PR4))								
Taux de déclarations	71%	69%	65%	88%	93%	76%	67%	79%
Taux de taxation d'office (T.O.) des défallants	54%	53%	55%	76%	85%	76%	50%	74%
Taux de liquidation des TO	63%	62%	61%	80%	78%	72%	67%	79%
Taux de dégrèvement suite à contentieux (en montant)	71%	71%	81%	51%	56%	79%	71%	74%
Taux de dégrèvement suite à contentieux (en nombre)	66%	69%	81%	61%	67%	83%	75%	74%
Taux de progression du fichier global	83%	84%	84%	90%	70%	66%	58%	74%
Taux de bulletins de recoupement traités	-	9%	26%	34%	30%	28%	21%	26%
Recouvrer l'impôt (Proportion des services ayant atteint les seuils de performance (CHF-PR5))								
Taux de réalisation des objectifs de recettes (Droits simples))	38%	18%	30%	16%	13%	30%	17%	31%
Taux de réalisation des objectifs de recettes (Pénalité)	12%	9%	-	16%	22%	7%	0%	31%
Taux de recouvrement des stocks d'arriérés (TRSA)	79%	60%	80%	68%	61%	67%	67%	77%
Taux de contributeurs effectifs	62%	49%	55%	52%	61%	74%	72%	69%
Taux de comptabilités produites dans les délais	85%	89%	85%	84%	74%	81%	72%	77%
Taux d'acceptation de la comptabilité	85%	89%	85%	87%	70%	81%	67%	69%

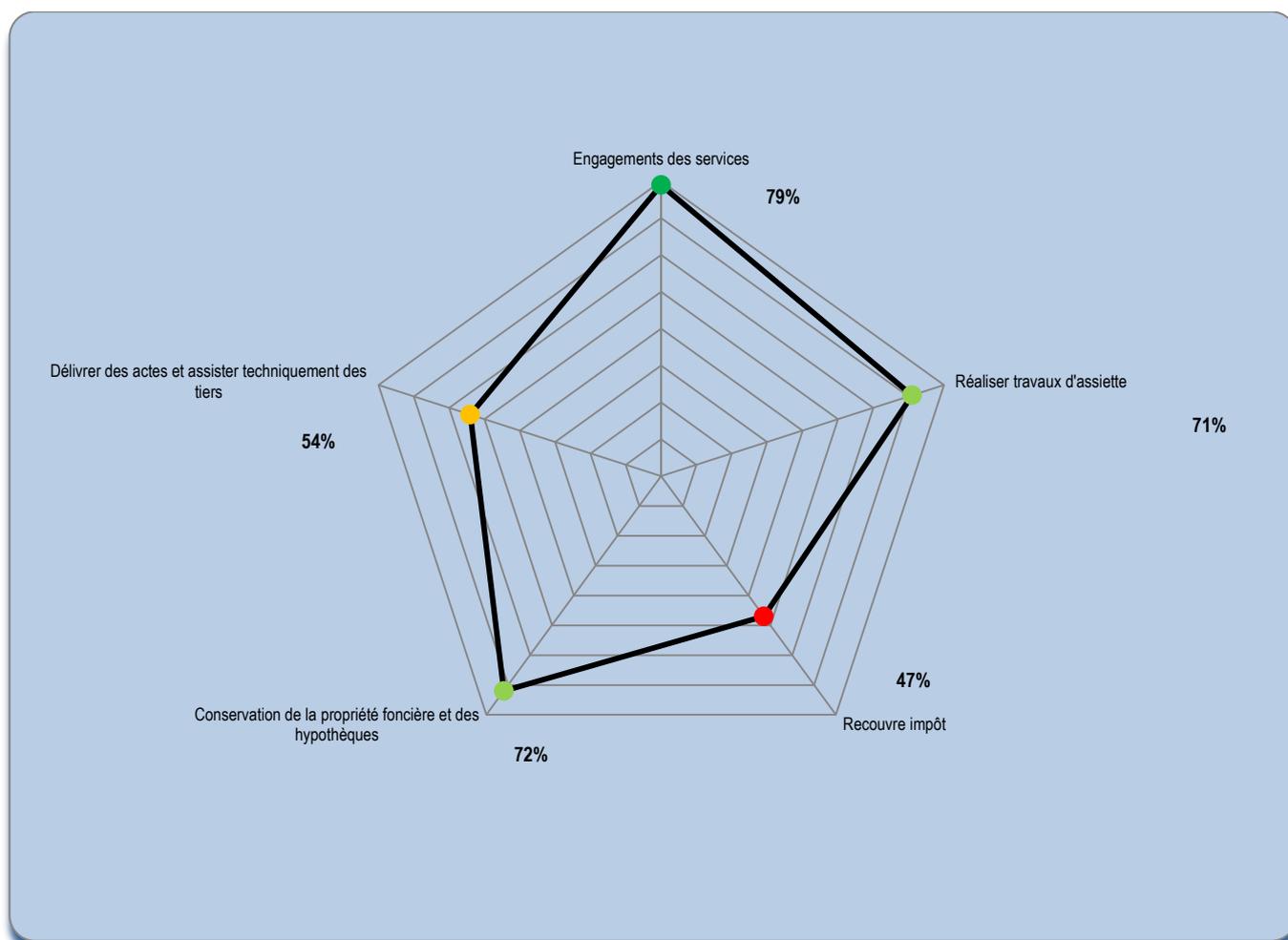
A l'analyse de ces résultats, il ressort les points ci-après :

- en ce qui concerne les services techniques, des difficultés ont été relevées dans le traitement diligent des dossiers d'immatriculation au niveau des services du cadastre technique ;

- en revanche, de bonnes performances ont été enregistrées en matière de conservation foncière et des hypothèques.
- en matière d'assiette, des progrès ont été enregistrés au niveau de l'enrichissement du tissu fiscal, de la maîtrise du fichier des déclarants et de la qualité des émissions. Toutefois, des faiblesses persistent encore au niveau des actions portant sur la lutte contre la fraude fiscale. Un faible taux de traitement des bulletins de recoupement a été ainsi relevé (26% en 2015 contre 34% en 2014).
- en matière de recouvrement, les comptabilités produites par les comptables ont été de bonne qualité, le recouvrement des arriérés a été performant et les contributeurs effectifs se sont accrus.

En 2015, le niveau global de performance est satisfaisant bien que des progrès restent à faire, comme l'illustre la grille de maturité des processus évalués.

Graphique 6: Représentation du degré de maturité des 5 processus



Degré de maturité des processus du système management de qualité en 2015

Malgré ces résultats, les efforts doivent être maintenus, voire accrus, dans tous les domaines, pour l'amélioration continue du service, en vue de la satisfaction permanente des contribuables/clients.

B- PERFORMANCES TECHNIQUES

Les performances techniques sont mesurées par des indicateurs spécifiques liés à la nature des activités et qui portent sur l'efficacité technique de la DGI, notamment sur le rendement synthétique et le ratio d'efficacité des services.

1- Le taux de rendement synthétique

Le taux de rendement synthétique est un indicateur qui regroupe plusieurs aspects de l'activité de mobilisation des recettes. Il s'agit notamment du niveau des réalisations de recette, des ressources humaines, du tissu fiscal et du nombre de services. Ce taux est calculé par rapport à l'objectif annuel sur la base duquel l'on détermine les normes.

Tableau 31 : taux de rendement synthétique 2015

Libellé	Norme à fin décembre 2015	2 015	2 014	Ecart		Taux d'accroissement	
		coefficient ou valeur	coefficient ou valeur	2015/ Norme	2015/ 2014	2015/ Norme	2015/ 2014
Taux de réalisation	100%	99,4%	97,1%	-0,01	0,02	-1%	2%
Taux de conformité ¹	100%	53%	55%	-0,47	-0,02	-47%	-4%
Rendement moyen par agent (hors HMI, Policiers et Gendarmes)	403	355,8	320,4	-47,20	35,40	-12%	11%
Contribution moyenne par contribuable du divers	19,6	20,4	22,2	0,80	-1,80	4%	-8%
Rendement moyen par services	9 396	9 358	6 683	-38,00	2 674,56	0%	40%
Contribution moyenne par contribuable du foncier	0,2	0,2	0,2	-0,01	0,00	-5%	1%
Taux de rendement synthétique	16 328 066	7 502 865	5 290 261	-8 825 201	2 212 603	-54%	42%

Il ressort du tableau ci-dessus que sur les différents sous indicateurs, seule la contribution moyenne des contribuables des impôts divers a progressé.

Toutefois, l'évolution du taux de rendement synthétique indique une progression des performances de l'Administration fiscale en 2015 par rapport à l'année 2014, même si les cibles n'ont pas été atteintes.

¹ Le taux de conformité indique la proportion des services ayant atteint les objectifs de recette
DGI - RAPPORT D'ACTIVITES ANNEE 2015

2- Le ratio d'efficacité technique de la DGI

Le ratio d'efficacité technique mesure l'efficacité du contrôle fiscal. Il traduit, en effet, l'effort fourni par les agents des sites fiscaux pour le recouvrement suite aux opérations de contrôle. Il est déterminé par le rapport entre le niveau de recettes issues du contrôle fiscal et l'effectif des agents dans les services.

L'efficacité technique a une tendance baissière depuis 2012. En effet, cet indicateur qui s'élevait à **84 millions** par agent en 2012 et **73 millions** en 2013, se situe, en 2015, à **59,2 millions** par agent.

a- La performance par direction

❖ La contribution moyenne des agents par direction

La contribution moyenne des agents par direction est déterminée par le rapport entre le niveau de réalisations et l'effectif du personnel du site fiscal.

La DGE, tout comme en 2014, présente le rendement par agent le plus élevé. Cependant, il convient de signaler que l'indicateur est en repli par rapport à 2014.

Les performances des directions abritant les CME (DRAN 3 et DRAS 2) ont enregistré une amélioration substantielle en 2015.

En ce qui concerne les services de l'intérieur, la direction régionale de San Pedro a un rôle de leader. Seule elle un rendement plus grand que 100 millions.

Tableau 33 : Contribution moyenne des agents par direction

❖ La contribution moyenne des assujettis

En matière d'impôts professionnels, la contribution des contribuables de la DGE a progressé entre 2014 et 2015. L'indicateur progresse également à la DRAN 3 et à la DRAS 2 en raison de la création, dans ces directions, depuis juillet 2014, des centres de moyennes entreprises.

Par ailleurs, cet indicateur est en hausse dans les directions régionales d'Abengourou, de San-Pedro, d'Odienné et de Daloa.

En ce qui concerne l'impôt foncier, la contribution moyenne des contribuables est restée stable dans les Directions de 2014 à 2015. Annexe 9 tableau 32 : Contribution moyenne des contribuables (impôts divers et impôt foncier) par direction.

b- Le ratio d'efficacité technique des Directions

Le ratio d'efficacité technique qui mesure l'effort effectué par les agents des services pour le recouvrement des montants liquidés suite au contrôle fiscal connaît une amélioration en 2015 dans la plupart des services ; à l'exception de la DGE, de la DRAN 2, de la DRAN 6, de DRAS 1, de la DR de Yamoussoukro, de la DR de Bouaké, de la DR de Guiglo et de la DR d'Abengourou.

CONCLUSION GENERALE

Le bilan de l'année 2015 est globalement satisfaisant au niveau de la Direction Générale des Impôts. En effet, l'Administration fiscale ivoirienne a collecté au cours de cette année 1658,3 milliards, ce qui se traduit par un taux de croissance de 12% par rapport aux réalisations de l'année précédente.

Ces résultats constituent un motif de satisfaction et d'encouragement pour tous les agents quel que soit leur position hiérarchique et leur situation professionnelle, dans la poursuite de la mission de mobilisation des ressources fiscales intérieures.

Cette performance a été réalisée grâce à un engagement fort de notre Ministre de tutelle et au soutien important que la Direction générale a apporté aux services de base en termes de moyens matériels et financiers, d'encadrement et d'accompagnement.

Par ailleurs, en termes de qualité du service public fiscal, les indicateurs qui concernent notamment la célérité des procédures d'instruction et de traitement des dossiers, la qualité des services offerts aux contribuables/clients, l'organisation administrative etc., se sont substantiellement améliorés en 2015.

Cependant, certaines insuffisances structurelles sont à surveiller, notamment en matière de TVA comparativement au potentiel de cette taxe. Il y a également le taux de progression du fichier foncier et du rendement de cette taxe au regard de son potentiel, qui demeurent encore en dessous des attentes.

Enfin, certains projets prévus dans le plan d'actions 2015, notamment les projets de dématérialisation, de la télé-déclaration, du télépaiement etc., n'ont pas encore connu l'aboutissement attendu.

Ces actions sont inscrites en priorité pour l'année 2016, afin d'offrir une administration de meilleure qualité, moderne et à l'écoute du contribuable/client.

Pascal K. ABINAN

ANNEXES



IMPOTS ET TAXES EN COTE D'IVOIRE

TABLEAU SYNOPTIQUE DES
IMPOTS, TAXES, REDEVANCES
ET PRELEVEMENTS DIVERS DU
DISPOSITIF FISCAL IVOIRIEN
Edition 2015



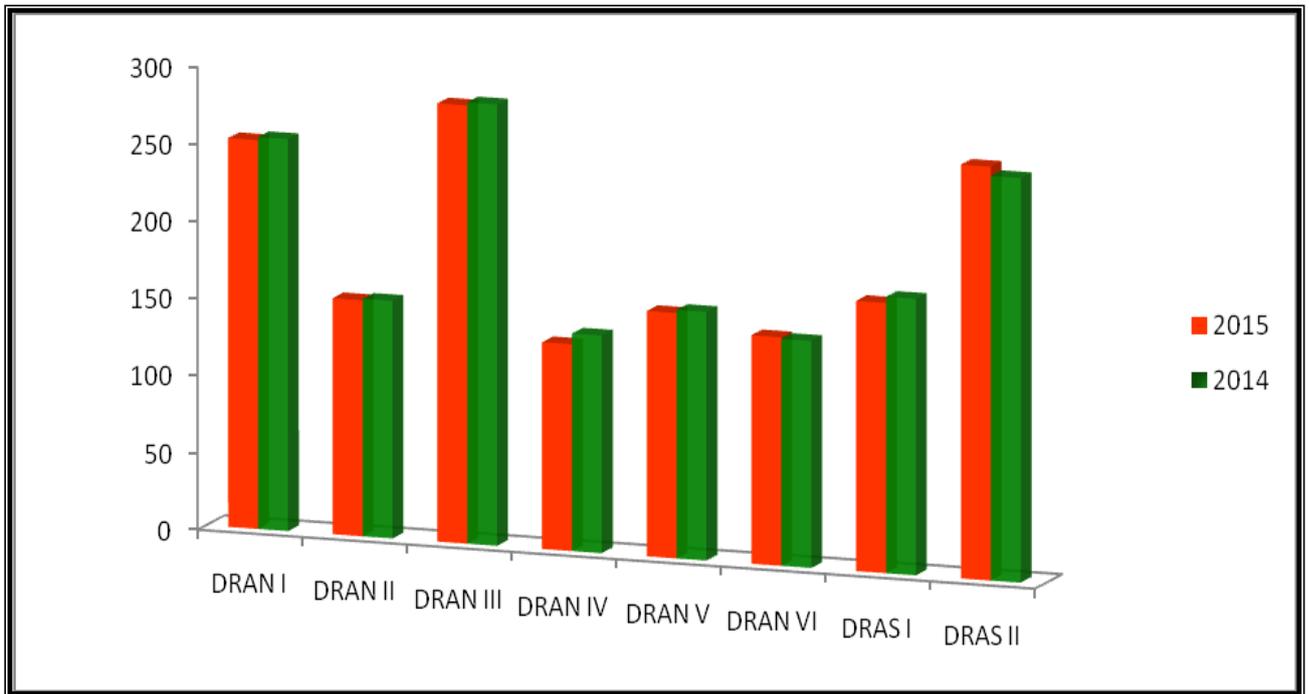
LES ETATS FINANCIERS

(TÉLÉCHARGER MAINTENANT)

NOS PARTENAIRES

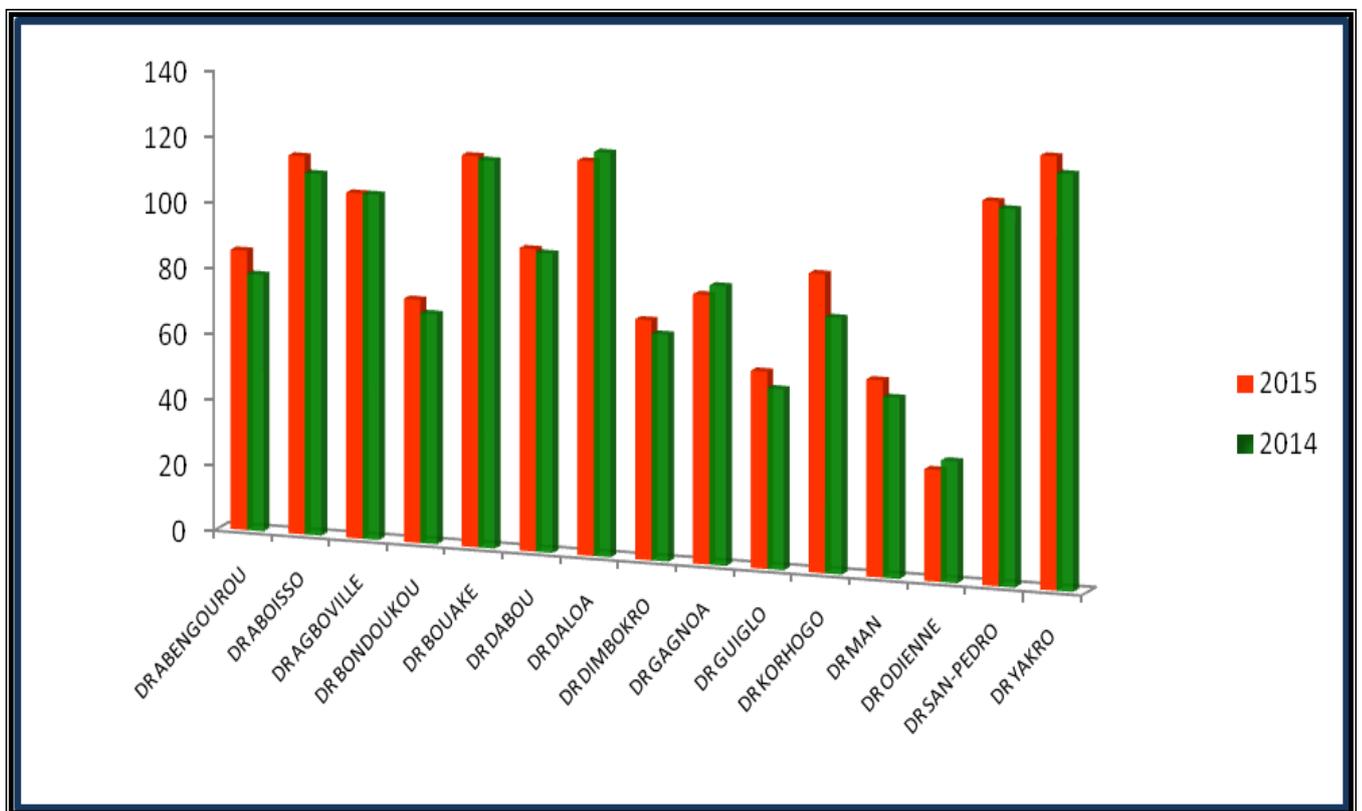


Annexe 1 : Graphique des effectifs des Directions Régionales d'Abidjan



Source : DRHMG, nos calculs

Annexe 2: Graphique des Effectifs des Directions Régionales de l'Intérieur



Source : DRHMG, nos calculs

Annexe 3: Tableau de la répartition du personnel par grade et par catégorie

	A4 et +		A3 et A2		B3		Autres Agents		TOTAL	
	Cadres Supérieurs		Cadres Moyens Sup.		Cadres Moyens		2015	2014	2015	2014
	2015	2014	2015	2014	2015	2014				
Fiscalistes	604	573	490	490	617	600	494	493	2 205	2 156
Non Fiscalistes	198	220	286	301	693	684	634	609	1 811	1 814
TOTAL	802	793	776	791	1 310	1 284	1 128	1 102	4 016	3 970

Source : DRHMG, nos calculs

Légende

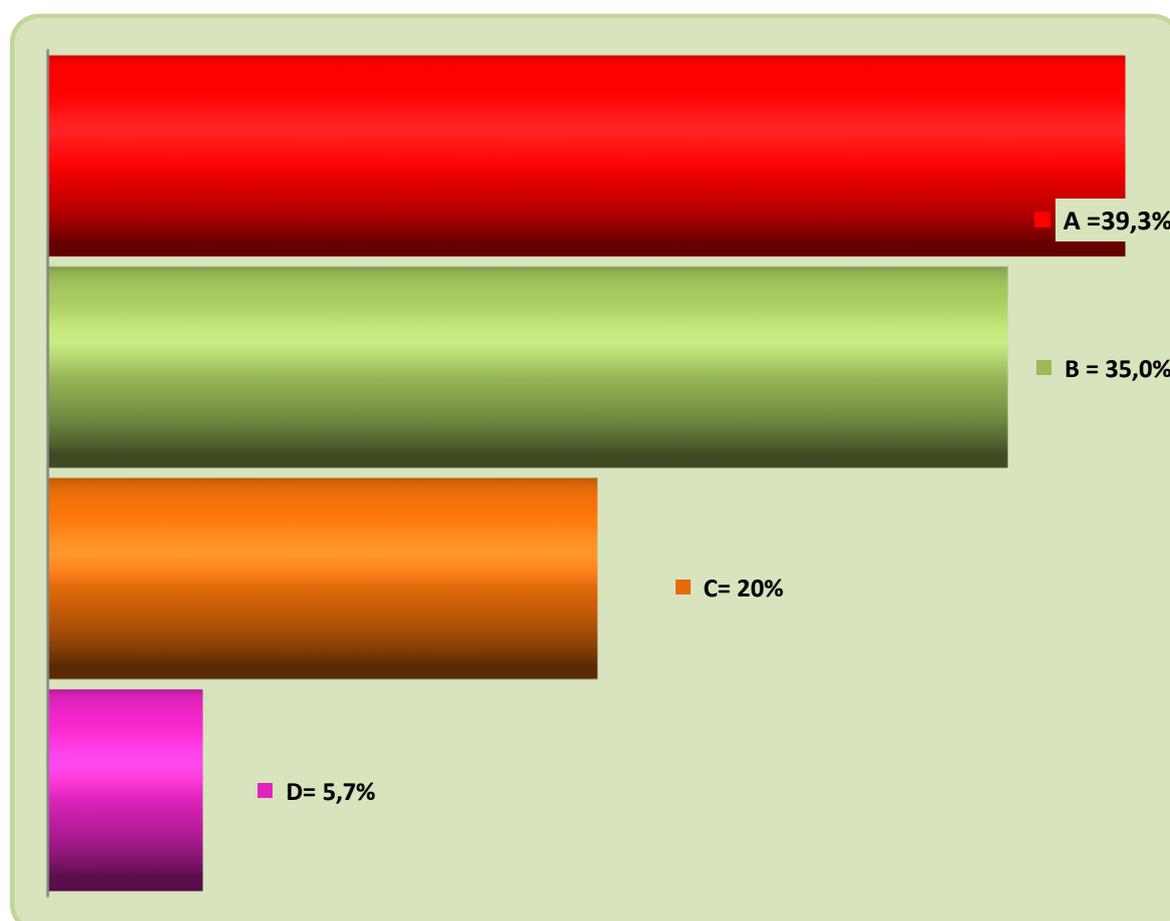
Cadre A 4: cadres supérieurs de l'administration

Cadre A 3 / Cadre A2 : cadres moyens supérieurs de l'administration

Cadre B 3: cadre moyens de l'administration

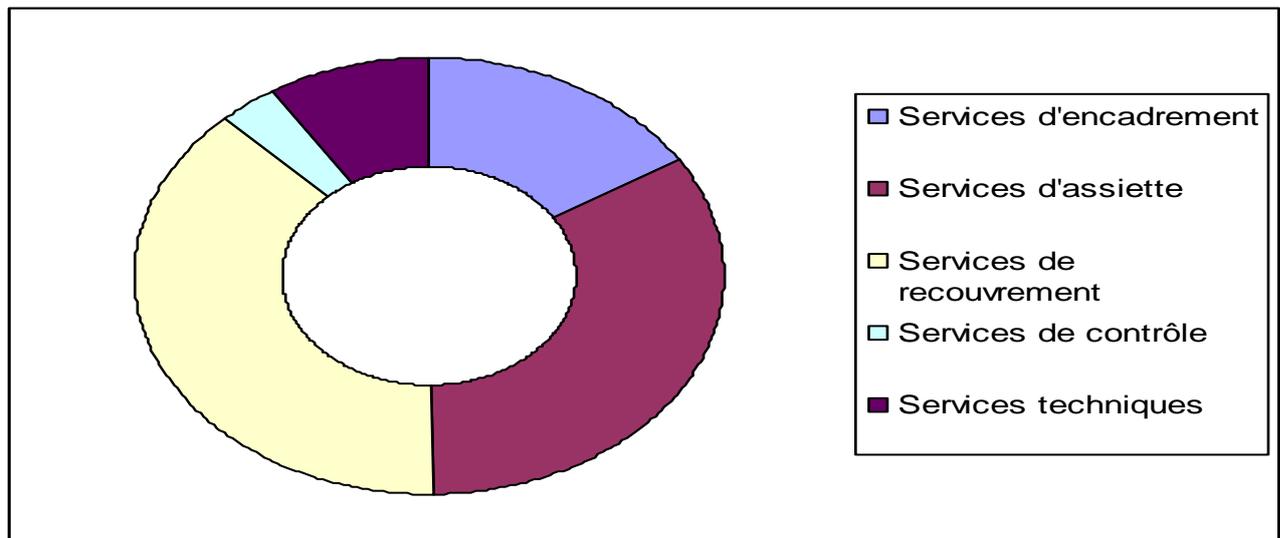
Autres agents : Catégories C et D ; Agents d'exécution de l'administration

Annexe 4: Graphique de la répartition de l'effectif par catégorie



Source : DRHMG, nos calculs

Annexe 5: Graphique de la répartition de l'ensemble des services de la DGI par types



Annexe 6: Tableau des budgets de fonctionnement et d'investissement de 2014/2015

En millions de CFA

DESIGNATION	2014			2015		
	Budget fonctionnement	Budget d'investissement	Total	Budget fonctionnement	Budget d'investissement	Total
Cabinet DG et Directions centrales	2 879	850	3 729	3 718	1 500	5 218
Directions Régionales Abidjan	92		92	64		64
Directions Régionales Intérieur	174		174	116		116
Services de base	1 162		1 162	931		931
Total	4 307	850	5 157	4 830	1 500	6 330

Source : DRHMG

Annexe 7 : Comparaison des recouvrements spontanés aux prévisions 2015

En millions de FCFA

	Rappel : cumul à fin septembre 2015			4 ^{ème} trimestre 2015			Année 2015			
	Prév.	Réal.	Ecart	Prév.	Réal.	Ecart	Prév.	Réal.	Ecart	Taux de réal
Impôt Bic réel	215 191	182 458	-32 733	1 592	900	-692	216 783	183 357	-33 425	84,6%
Impôt Bic rsi	2 872	3 788	916	442	158	-284	3 314	3 946	632	119,1%
Impôt Bnc	1 683	2 053	370	507	191	-316	2 189	2 244	55	102,5%
Retenues bic-bnc	11 686	12 280	594	3 721	3 441	-280	15 408	15 722	314	102,0%
Impôt Bic pétrole-gaz	31 068	26 651	-4 417	38 022	11 829	-26 193	69 090	38 480	-30 610	55,7%
Dont pétrole	0	0	0	26 600	3 686	-22 914	26 600	3 686	-22 914	13,9%
gaz imputé	31 068	26 651	-4 417	11 422	8 143	-3 279	42 490	34 794	-7 696	81,9%
total impôts bic	262 500	227 231	-35 270	44 284	16 519	-27 765	306 784	243 749	-63 035	79,5%
Imp. sur rev. et sal.	205 934	191 184	-14 750	71 156	63 299	-7 857	277 090	254 483	-22 606	91,8%
Its solde	51 468	54 414	2 946	18 532	21 282	2 750	70 000	75 696	5 696	108,1%
tot. Its	257 402	245 598	-11 803	89 688	84 581	-5 107	347 090	330 179	-16 911	95,1%
Patentes commerce	54 178	52 721	-1 457	663	460	-202	54 840	53 181	-1 659	97,0%
Patentes transport	8 699	7 745	-954	243	194	-49	8 942	7 939	-1 003	88,8%
total patentes	62 877	60 466	-2 411	905	654	-251	63 782	61 121	-2 662	95,8%
Igr	652	17	-635	215	182	-33	867	199	-668	22,9%
Prélèv. AIRSI	10 620	9 207	-1 413	4 020	3 137	-882	14 640	12 344	-2 295	84,3%
Impôt synthétique	7 107	5 541	-1 567	2 060	2 029	-32	9 168	7 569	-1 598	82,6%
Contribution pour la sortie de crise	0	4	4	0	0	0	0	4	4	
CRN	0	1	1	0	6	6	0	7	7	
Irvm	43 284	48 527	5 243	2 446	6 193	3 747	45 730	54 719	8 989	119,7%
Irc	13 267	10 705	-2 562	2 828	2 584	-245	16 095	13 289	-2 807	82,6%
Impôt foncier	47 219	45 792	-1 427	17 755	9 229	-8 526	64 974	55 021	-9 953	84,7%
Droits d'enregistrement	13 503	11 092	-2 411	4 519	4 307	-212	18 022	15 398	-2 623	85,4%
Droit d'enreg./café-cacao	41 214	49 363	8 148	37 986	36 881	-1 105	79 200	86 244	7 044	108,9%
Droits de Timbres	9 499	8 497	-1 002	3 060	2 939	-120	12 559	11 437	-1 122	91,1%
Produits des vignettes	11 242	11 284	41	3 743	3 562	-180	14 985	14 846	-139	99,1%
Autres impôts directs	197 608	200 028	2 420	78 632	71 049	-7 583	276 240	271 077	-5 163	98,1%
total impôts directs	780 386	733 323	-47 064	213 509	172 803	-40 706	993 896	906 126	-87 770	91,2%
Tva	217 057	209 307	-7 750	69 159	73 981	4 822	286 216	283 288	-2 928	99,0%
TOB (ex Tps)	30 440	36 209	5 769	16 810	12 699	-4 111	47 250	48 908	1 658	103,5%
Taxes/tabac	14 062	9 639	-4 423	9 338	4 131	-5 207	23 400	13 770	-9 630	58,8%
Taxes/boisson	11 009	13 646	2 637	5 680	4 205	-1 475	16 688	17 850	1 162	107,0%
Taxes d'assurances	11 108	10 817	-291	3 892	2 409	-1 483	15 000	13 225	-1 775	88,2%
Taxes domaniales	14 418	25 322	10 904	4 806	22 674	17 868	19 224	47 996	28 772	249,7%
dont redevance portuaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Bonus de signature	0	0	0	0	16 923	16 923	0	16 923	16 923	
Revenus du domaine	1 089	1 424	335	411	608	197	1 500	2 032	532	135,4%
Taxe d'exploitation Pétrolière	13 315	11 422	-1 893	16 295	5 069	-11 226	29 610	16 491	-13 119	55,7%
Dont pétrole	0	0	-0	11 400	1 579	-9 821	11 400	1 579	-9 821	13,9%
gaz imputé	13 315	11 422	-1 893	4 895	3 490	-1 405	18 210	14 912	-3 298	81,9%
Taxes / Carburant	91	76	-15	29	29	0	120	105	-15	87,8%
Taxes d'abattement	912	888	-23	336	321	-14	1 247	1 209	-38	97,0%
Taxe de publicité	369	289	-80	131	90	-41	500	379	-121	75,8%
Taxes/encours bancaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TST	36 996	31 094	-5 902	14 984	13 231	-1 753	51 980	44 325	-7 655	85,3%
Taxe spéc/communicat ^é téléphoni	14 221	15 479	1 258	6 849	4 216	-2 633	21 070	19 695	-1 375	93,5%
Taxe sur le caoutchouc	0	67	67	0	4	4	0	71	71	
TDT	1 022	837	-185	153	303	150	1 175	1 140	-35	97,0%
TSSMP	0	76	76	0	22	22	0	99	99	
total impôts indirects	366 109	366 592	483	148 872	143 992	-4 880	514 980	510 584	-4 397	99,1%
total impôts directs et indirects	1 146 495	1 099 915	-46 581	362 381	316 795	-45 586	1 508 876	1 416 709	-92 167	93,9%
FDFP	10 905	9 157	-1 748	3 615	2 648	-967	14 520	11 805	-2 715	81,3%
Prélèv. / jeux casino	238	142	-96	57	6	-51	295	149	-146	50,4%
FIRCA	4 531	4 647	116	1 511	1 747	236	6 042	6 395	353	105,8%
TETTA	1 699	1 852	153	601	717	116	2 300	2 569	269	111,7%
CSBA	1 022	2 354	1 332	378	686	308	1 400	3 040	1 640	217,2%
TDZTR	12 657	11 978	-679	4 743	4 965	222	17 400	16 943	-457	97,4%
TPC	1 933	1 290	-643	542	558	16	2 475	1 848	-627	74,7%
TSTDS	1 701	1 439	-262	549	590	41	2 250	2 029	-221	90,2%
Taxes de transport urbain (TTU)	25	1	-24	0	0	0	25	1	-24	5,0%
Redevance RTI	4 843	4 841	-1	1 719	1 403	-316	6 561	6 244	-317	95,2%
Taxe pour la lutte contre le SIDA	717	584	-133	233	237	4	950	820	-130	86,4%
TSPE	0	2	2	0	8	8	0	11	11	
Autres taxes	40 271	38 288	-1 983	13 947	13 565	-382	54 218	51 854	-2 365	95,6%
Total général	1 186 766	1 138 203	-48 563	376 328	330 360	-45 968	1 563 095	1 468 563	-94 531	94,0%
Revenus du pétrole	0	0	-0	38 000	5 265	-32 735	38 000	5 265	-32 735	13,9%
Revenus du gaz	44 383	38 073	-6 310	16 317	11 633	-4 684	60 700	49 706	-10 994	81,9%
s/total pétrole-gaz	44 383	38 073	-6 310	54 317	16 898	-37 419	98 700	54 971	-43 729	55,7%
total hors pétrole-gaz	1 142 383	1 100 130	-42 253	322 012	313 462	-8 549	1 464 395	1 413 592	-50 802	96,5%

Annexe 8 : Comparaison des recettes des actions particulières aux prévisions 2015

En millions de FCFA

	Rappel : cumul à fin septembre 2015			4 ^{ème} trimestre 2015			Année 2015			
	Prév.	Réal.	Ecart	Prév.	Réal.	Ecart	Prév.	Réal.	Ecart	Taux de réel
Impôt Bic réel	7 392	12 040	4 648	8 123	7 725	-398	15 515	19 765	4 250	127,4%
Impôt Bic rsi	690	759	69	776	393	-383	1 465	1 152	-314	78,6%
Impôt Bnc	1 140	1 943	803	632	1 751	1 119	1 771	3 694	1 923	208,6%
Retenues bic-bnc	1 500	6 161	4 661	835	1 011	176	2 335	7 171	4 836	307,1%
Impôt Bic pétrole-gaz	0	15 820	15 820	0	12 161	12 161	0	27 981	27 981	
Dont pétrole	0	15 820	15 820	0	12 161	12 161	0	27 981	27 981	
gaz imputé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
total impôts bic	10 721	36 722	26 000	10 366	23 042	12 676	21 087	59 763	38 676	283,4%
Imp. sur rev. et sal.	11 824	15 841	4 018	6 129	7 532	1 403	17 953	23 374	5 421	130,2%
Its solde	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
tot. Its	11 824	15 841	4 018	6 129	7 532	1 403	17 953	23 374	5 421	130,2%
Patentes commerce	3 142	3 783	641	2 026	1 147	-880	5 169	4 930	-239	95,4%
Patentes transport	374	369	-5	34	43	9	408	412	3	100,9%
total patentes	3 516	4 152	636	2 061	1 189	-871	5 577	5 341	-236	95,8%
Igr	130	487	357	3	132	129	133	619	486	464,4%
Prélèv. AIRSI	913	1 420	507	539	873	335	1 451	2 293	842	158,0%
Impôt synthétique	616	484	-132	216	243	27	832	727	-106	87,3%
Contribution pour la sortie de crise	0	72	72	0	4	4	0	76	76	
CRN	0	57	57	0	8	8	0	65	65	
Irvm	2 855	4 620	1 764	10 415	2 594	-7 821	13 270	7 214	-6 056	54,4%
Irc	0	598	598	0	267	267	0	865	865	
Impôt foncier	2 922	11 864	8 942	2 103	5 429	3 326	5 026	17 293	12 268	344,1%
Droits d'enregistrement	864	927	63	339	416	77	1 203	1 342	140	111,6%
Droit d'enreg./café-cacao	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Droits de Timbres	848	724	-123	308	324	16	1 156	1 049	-107	90,7%
Produits des vignettes	0	4	4	0	77	77	0	80	80	
Autres impôts directs	9 148	21 255	12 107	13 923	10 366	-3 557	23 071	31 621	8 550	137,1%
total impôts directs	35 209	77 970	42 761	32 479	42 130	9 651	67 688	120 100	52 412	177,4%
Tva	23 823	27 754	3 931	15 205	16 953	1 748	39 028	44 707	5 679	114,6%
TOB (ex Tps)	0	0	0	0	115	115	0	115	115	
Taxes/tabac	0	1 000	1 000	0	0	0	0	1 000	1 000	
Taxes/boisson	363	362	-1	299	0	-299	662	362	-299	54,8%
Taxes d'assurances	0	1 030	1 030	0	180	180	0	1 209	1 209	
Taxes domaniales	0	1 072	1 072	0	341	341	0	1 413	1 413	
dont redevance portuaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Bonus de signature	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Revenus du domaine	0	59	59	0	21	21	0	79	79	
Taxe d'exploitation Pétrolière	0	6 780	6 780	0	5 212	5 212	0	11 992	11 992	
Dont pétrole	0	6 780	6 780	0	5 212	5 212	0	11 992	11 992	
gaz imputé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Taxes / Carburant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Taxes d'abattage	35	56	20	18	34	17	53	90	37	169,8%
Taxe de publicité	0	45	45	0	13	13	0	58	58	
Taxes/encours bancaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TST	232	4 940	4 709	789	2 073	1 284	1 020	7 013	5 993	687,4%
Taxe spéc/communicat° téléphone	69	168	99	360	562	201	430	730	300	169,8%
Taxe sur le caoutchouc	0	7	7	0	0	0	0	7	7	
TDT	17	130	113	8	28	20	25	158	134	635,1%
TSSMP	0	3	3	0	0	0	0	3	3	
total impôts indirects	24 539	43 406	18 867	16 679	25 531	8 853	41 218	68 937	27 719	167,3%
total impôts directs et indirects	59 748	121 376	61 627	49 157	67 661	18 504	108 905	189 036	80 131	173,6%
FDFP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Prélèv. / jeux casino	0	14	14	0	0	0	0	14	14	
FIRCA	0	100	100	0	480	480	0	580	580	
TETTA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
CSBA	0	48	48	0	0	0	0	48	48	
TDTZR	0	34	34	0	0	0	0	34	34	
TPC	0	69	69	0	0	0	0	69	69	
TSTDS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Taxes de transport urbain (TTU)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Redevance RTI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Taxe pour la lutte contre le SIDA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TSPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres taxes	0	265	265	0	480	480	0	746	746	
Total général	59 748	121 641	61 893	49 157	68 141	18 984	108 905	189 782	80 877	174,3%
Revenus du pétrole	0	22 600	22 600	0	17 373	17 373	0	39 973	39 973	
Revenus du gaz	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
s/total pétrole-gaz	0	22 600	22 600	0	17 373	17 373	0	39 973	39 973	
total hors pétrole-gaz	59 748	99 042	39 293	49 157	50 768	1 611	108 905	149 809	40 904	137,6%

Annexe 9 - Tableau 33 : Contribution moyenne des agents par direction

	2015	2014	Ecart 2015/2014
DGE	8 568	8 702	-134
DDCFET	445	582	-137
DRAS 2	400	291	109
DRAN 3	363	246	117
DR San-Pedro	350	256	94
DRAS 1	236	248	-12
DEVF	232	181	51
DRAN 1	181	160	21
DRAN 6	124	107	17
DRAN 4	114	107	7
DRAN 5	71	70	1
DR Aboisso	66	61	5
DR Dabou	58	63	-5
DR Korhogo	57	58	-1
DR Guiglo	49	45	4
DRAN 2	49	51	-2
DR Bouaké	47	55	-8
DR Gagnoa	47	46	1
DR Yamoussoukro	46	57	-11
DR Daloa	41	38	3
DR Man	30	28	2
DR Agboville	30	34	-4
DR Abengourou	26	28	-2
DR Dimbokro	20	17	3
DR Odienné	16	18	-2
DR Bondoukou	16	15	1

Annexe 10 Tableau 34 : Contribution moyenne des contribuables (impôts divers et impôt foncier) par direction

	Impôts Divers		Ecart 15/14	Impôts fonciers		Ecart 2015/2014
	2015	2014		2015	2014	
DGE	1 326,9	1 175,7	151,3	-	-	-
DRAN 1	3,3	4,1	-0,9	0,3	0,3	0,0
DRAN 2	1,0	1,3	-0,3	0,1	0,1	-0,0
DRAN 3	8,8	6,8	2,0	0,6	0,7	-0,0
DRAN 4	4,5	5,8	-1,2	0,4	0,3	0,1
DRAN 5	0,7	0,9	-0,2	0,1	0,1	0,0
DRAN 6	2,6	3,3	-0,8	0,2	0,2	0,0
DRAS 1	3,8	6,3	-2,5	1,0	0,9	0,1
DRAS 2	14,0	9,2	4,8	0,4	0,3	0,0
DR Abengourou	3,4	2,4	0,9	0,1	0,1	-0,0
DR Aboisso	4,9	5,7	-0,8	0,2	0,1	0,0
DR Agboville	2,7	3,6	-0,8	0,0	0,0	-0,0
DR Bondoukou	0,7	0,8	-0,1	0,0	0,0	-0,0
DR Bouaké	2,0	3,5	-1,5	0,0	0,0	-0,0
DR Dabou	6,6	6,8	-0,2	0,1	0,1	0,0
DR Daloa	3,1	3,0	0,2	0,1	0,1	0,0
DR Dimbokro	2,3	2,6	-0,3	0,1	0,0	0,0
DR Gagnoa	1,5	1,9	-0,5	0,1	0,1	-0,0
DR Guiglo	3,7	5,2	-1,5	0,1	0,1	0,0
DR Korhogo	2,4	2,9	-0,5	0,0	0,0	-0,0
DR Man	1,5	1,5	0,0	0,1	0,2	-0,1
DR Odienné	0,9	0,6	0,4	0,0	0,1	-0,0
DR San -Pédro	18,2	15,7	2,6	0,3	0,3	0,0
DR Yamoussoukro	2,6	3,5	-0,9	0,1	0,1	-0,0

Annexe 11- Tableau 35: Le ratio d'efficacité technique

	2015	2014	Ecart 2015 / 2014
DGE	579	827	-248
DEVF	232	181	51
DRAN 3	45	25	20
DRAS 2	44	57	-14
DR San-Pedro	32	23	9
DRAN 1	29	24	5
DRAS 1	29	34	-6
DRAN4	22	13	9
DRAN 5	20	12	8
DRAN 6	15	20	-6
DR Dabou	14	10	4
DR Yamoussoukro	10	20	-11
DR Daloa	9	8	1
DR Gagnoa	8	5	3
DR Bouaké	7	22	-15
DRAN 2	7	7	0
DR Korhogo	6	4	2
DR Aboisso	6	4	2
DR Man	6	8	-2
DR Dimbokro	5	4	1
DR Odienné	5	5	-0
DR Guiglo	5	9	-4
DR Abengourou	5	7	-2
DR Agboville	4	3	1
DR Bondoukou	2	2	0



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

BP V 103 Abidjan / RCI - Tour E - Cité Administrative

Tél : (225) 20 21 49 78 / Fax : (225) 20 21 75 61

E-mail : infodgi@dgi.gouv.ci / Site Web : www.dgi.gouv.ci